

Ar(*abes*)ques

JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2015

DOSSIER

Déverrouiller la recherche

L'open access : évolution et enjeux

PLEINS FEUX SUR • La bibliothèque d'histoire de l'art de la Fondation Custodia

ACTUALITÉS • Bacon / SGBM / Nouveaux déployés

abes
agence bibliographique
de l'enseignement supérieur



(Dossier) DÉVERROUILLER LA RECHERCHE

L'open access : évolution et enjeux

“ **A** lors que les premières revues scientifiques en libre accès paraissaient il y a 25 ans, force est de constater que les contours de l'open access sont loin d'être stabilisés. Les modèles évoluent au fil des ans et les échanges autour de la voie « verte » ou « dorée » sont plus que jamais d'actualité. Si les différentes approches constitutives de ce dossier pointent des avancées certaines, elles soulignent aussi de nombreux obstacles à surmonter comme, entre autres, les critères d'évaluation de la recherche, le financement de la communication scientifique, les modalités de dépôt dans des archives ouvertes et, bien évidemment, le contexte juridique encore trop contraignant ou mal appréhendé. De surcroît, l'open access modifie en profondeur les relations des bibliothèques avec le monde de la recherche : au-delà de la mise à disposition et du signalement de ressources, elles ont désormais un rôle de plus en plus explicite à jouer en amont pour sensibiliser les chercheurs et apporter leur expertise sur des terrains aussi bien techniques que juridiques. Un débat « ouvert » pour nourrir « la grande conversation scientifique », chère à Jean-Claude Guédon ! ”

24 (Pleins feux sur...)

La bibliothèque d'histoire de l'art de la Fondation Custodia



26 (Actualités)

28 (Portrait)

04 Le libre accès : quo vadis ?

JEAN-CLAUDE GUÉDON

08 Réseaux sociaux de la recherche et open access : les perceptions des chercheurs

CHRISTINE OKRET-MANVILLE

10 Bibliothèques garanties 100 % open access

FRANÇOIS CAVALIER

12 Open access : une révolution dans les compétences des bibliothécaires ?

SABRINA GRANGER

14 La bibliométrie au service de l'open access

SOLENN BIHAN / STÉPHANE HARMAND

16 Vers un « livre libre » ? Les voies du ebook en open access

SÉBASTIEN RESPINGUE-PERRIN

18 Episciences.org, un nouveau modèle de revue scientifique

CHRISTINE BERTHAUD

19 L'accès ouvert et la consultation nationale sur le numérique

MARIN DACOS

21 Archives ouvertes et droit d'auteur

CARINE BERNAULT

Ar(abes)ques

REVUE TRIMESTRIELLE DE L'AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
227 avenue Professeur Jean-Louis Viala CS 84308 - 34193 Montpellier cedex 5
T. 04 67 54 84 10 / F. 04 67 54 84 14 - www.abes.fr

Directeur de la publication : Jérôme Kalfon

Coordination éditoriale et secrétariat de rédaction :

Béatrice Pedot (beatricepedot@wanadoo.fr)

Comité de rédaction : Dominique Esmenjaud, Christine Fleury, Marion Grand-Démery, Philippe Le Pape, Béatrice Pedot, Maryse Picard, Marie-Pierre Roux.

Conception graphique : Anne Ladevie (<http://anneladevie.com>)

Impression : Pure Impression

Couverture : Chais / No chains

Phot. Stéfan / Flickr (CC BY-NC-SA 2.0)

<https://www.flickr.com/photos/st3f4n/5023612525>

Revue publiée sous licence Creative Commons CC BY-ND 2.0 (Paternité - Pas de modifications) sauf pour les images qui peuvent être soumises à des licences différentes ou à des copyrights.

Les opinions exprimées dans Arabesques n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

ISSN (papier) 1269-0589 / ISSN (web) 2108-7016

L'open access, pourquoi ?

Le discours revient comme une litanie : les bibliothèques sont exsangues ; nombre d'entre elles, contraintes de continuer d'acquiescer chaque fois plus cher les bouquets où figurent des titres incontournables, ont été conduites à renoncer aux titres nécessaires, mais (encore ?) absents de ceux-ci. Les établissements, et leurs bibliothèques, se voient ainsi privés de la possibilité de choisir, donc de forger une politique documentaire. Moins achetés et moins visibles, les titres « isolés » sont conduits à rejoindre les gros bouquets ou à périr, renforçant ainsi la tendance à la concentration de ce « joli petit marché captif ».

Pourquoi petit ? Comparé à d'autres industries, c'est un marché de niche. Au regard de l'ensemble des sommes consacrées à la recherche (matériels, salaires, fonctionnement), le coût de la communication scientifique est très bas, aux alentours de 2 % selon certains analystes. C'est peu au regard des enjeux, trop au regard des prix pratiqués et de leur envol.

dans les bibliothèques, autant les frais de publication peuvent être facturés et payés par de multiples acteurs : laboratoires, établissements, bibliothèques, services de communication, voire sortir de la poche de l'auteur. Difficile, voire impossible, d'identifier dans ces conditions le « *total cost of ownership* », (coût total d'acquisition). Diviser pour mieux régner, la formule n'est pas nouvelle, mais toujours efficace.

Revenons au coût total de publication (acquisition plus APC). Les prix seraient-ils moindres si l'on « déprivatisait » la publication scientifique ? Oui, si la réappropriation par le monde académique maintenait les niveaux de performance d'aujourd'hui.



Non, si l'augmentation du coût de revient absorbait la différence avec le prix. La marge bénéficiaire – certes déraisonnable, nous l'avons vu – des acteurs privés pourrait disparaître sans pour autant profiter à l'ensemble du système.

L'open access est surtout une réponse à des besoins fonctionnels de faire de la science.

Alors pourquoi l'open access ? Les enjeux vont bien au-delà de la question du prix ou des coûts

Pourquoi les prix s'envolent-ils ? Il s'agit d'un marché de produits non substituables (un résultat de recherche, un article scientifique, ne peut être remplacé par un autre). On ne peut donc miser sur l'autorégulation d'un marché qui, par construction, est non concurrentiel. Et ce d'autant moins que la concurrence entre auteurs-chercheurs, dans la course à « publier ou périr », est entre ses mains.

Pourquoi s'arrêter là ? Les budgets des bibliothèques n'augmentent plus et les transferts des dépenses vers les bouquets ont probablement atteint leurs limites. Cette source de profit, basée sur le modèle « lecteur-payeur », a atteint un palier. Au départ rejeté par les éditeurs, le modèle « auteur-payeur », prôné par certains défenseurs du libre accès, est apparu comme une belle opportunité, une nouvelle source de profit. Car s'il coexiste avec le modèle lecteur-payeur, il conduit à payer une nouvelle fois, cette fois-ci pour publier. Ainsi l'open access pourrait-il devenir un cheval de Troie dont les soldats se nommeraient APC (*Article Processing Charges*, ou frais de publication). Cette source de profit (pas si nouvelle) présente l'avantage de la dispersion. Autant il est relativement aisé de repérer les dépenses documentaires qui se concentrent pour l'essentiel

agregés de publication et d'acquisition. L'open access est surtout une réponse à des besoins fonctionnels de faire de la science. En agrégeant des contenus, en liant les publications avec les données de la recherche et à bien d'autres objets, les technologies du web sémantique, qui n'en sont qu'à leur début, permettent la construction de nouveaux savoirs.

Si, au prétexte de la protection du droit des bases de données, la lecture assistée par ordinateur permise par les technologies de *text* et *data mining* était soumise à un contrôle préalable par les ayants droit, on passerait du contrôle de la publication au contrôle de l'ensemble de la chaîne de la production de savoirs. Lire, écrire, sont des actes indissociables de la construction de la pensée. S'il faut demander l'autorisation pour lire, cela revient d'une certaine façon à ne penser que sur autorisation. La véritable justification du libre accès ne serait-elle pas justement de garantir la possibilité de lire par tous les moyens, connus ou encore inconnus, d'aujourd'hui et de demain ?

JÉRÔME KALFON
Directeur de l'Abes

Le libre accès : *quo vadis ?*

Les évolutions de l'*open access* soulèvent de nombreuses questions éthiques et politiques. Point de vue engagé de Jean-Claude Guédon, un des précurseurs du libre accès aux publications scientifiques, sur son histoire et ses enjeux.

Le libre accès aux publications de recherche a été motivé par deux facteurs indépendants l'un de l'autre : d'une part, le numérique naissant se prêtait à l'expérimentation de revues en ligne, dont les premières remontent à environ 1989 ; de l'autre côté, la crise liée à la croissance très rapide du coût des périodiques scientifiques a rendu aux bibliothèques l'espoir de revues moins chères, au fonctionnement plus souple et efficace. Elle les a aussi conduites à réexaminer leur rôle dans ce nouveau contexte, et l'exemple de collections d'articles en libre accès, comme ArXiv de Paul Ginsparg, en physique des hautes énergies, permettait d'imaginer le développement de tels dispositifs dans chaque bibliothèque.

UN PEU D'HISTOIRE

Le mouvement en faveur du libre accès est relié, bien évidemment, au développement d'initiatives visant à promouvoir cette approche, mais il en diffère aussi en prenant une forme à la fois plus institutionnelle et politique. Déjà en 1995, l'Association of Research Libraries (ARL) aux États-Unis avait publié une brochure qui comprenait l'intervention de plusieurs chefs de file du libre accès, en particulier Paul Ginsparg, Stevan Harnad et Andrew Odlyzko. Diverses idées se mirent alors à circuler grâce à plusieurs listes de discussion disponibles sur Bitnet ou Internet.

Le choc décisif eut lieu en 2001. L'année d'avant, le prix Nobel Harold E. Varmus, un temps directeur des National Institutes of Health (NIH) aux États-Unis, et des chercheurs tels Michael Eisen (UC Berkeley) et Patrick O. Brown (Stanford), avaient lancé une pétition – la *Public Library of Science* (PLoS) – pour exiger des maisons d'édition qu'elles mettent les articles de recherche en accès libre, au plus tard six mois après leur publication ; sinon, les signataires de la pétition s'engageaient à ne plus soumettre leurs manuscrits à ces revues. Des dizaines de milliers de chercheurs signèrent, mais les pratiques de soumission, fortement affectées par des méthodes d'évaluation fondées sur le facteur d'impact, ne furent guère touchées par ce mouvement de protestation. En août 2001, PLoS se transformait en maison d'édition et, en décembre 2002, la Gordon and Betty Moore Foundation octroyait 9 millions de dollars à PLoS. Partiellement en réaction à l'échec de la pétition de PLoS, le Open Society

Institute (OSI), maintenant connu sous le nom de Open Society Foundations (OSF), organisa une réunion à Budapest au début de décembre 2001. Cette réunion de 13 personnes comprenait Michael Eisen de PLoS et Stevan Harnad, ainsi que l'auteur de ces lignes. Peter Suber, également présent, a joué un rôle fondamental dans la rédaction d'un manifeste connu sous le nom de *Budapest Open Access Initiative* (BOAI) qui parut le 14 février 2002.

À Budapest, Stevan Harnad fut à peu près le seul à soutenir l'idée de l'auto-archivage des publications par les auteurs ; l'opinion dominante penchait fortement en faveur de la création de revues ou de la conversion de revues électroniques existantes en libre accès. Seule sa ténacité permit de maintenir cette option dans le manifeste et c'est fort heureux car sans la stratégie de l'auto-archivage, connue depuis sous le nom de « voie verte », il n'est pas sûr que le mouvement du libre accès aurait survécu ; inversement, sans revues en libre accès, il n'est pas sûr non plus que celui-ci aurait obtenu le degré de visibilité qui a assuré sa survie. Le démarrage en trombe des premières revues de PLoS démontrait que le libre accès permettait de lancer une nouvelle revue en deux ou trois ans au lieu des sept à dix ans requis pour une revue traditionnelle. La leçon ne fut pas perdue pour les grandes maisons d'édition, et ce d'autant plus que Jan Velterop, un des 13 premiers signataires du BOAI, dirigeait alors Biomed Central et allait bientôt (2005) travailler chez Springer pendant trois ans.

UNE FAÇON DE VOIR L'ÉVOLUTION DU « GOLD » : DU BIG DEAL AUX APC

La carrière de Jan Velterop peut utilement constituer un fil d'Ariane pour suivre l'accueil du libre accès par les maisons d'édition, en particulier les multinationales de l'édition scientifique. Fin affairiste, Velterop a souvent agi en pionnier au sein de diverses maisons d'édition, tout en maintenant un contact étroit avec le mouvement du libre accès. Son objectif général peut être déchiffré ainsi : convertir les maisons d'édition au libre accès tout en préservant leur position centrale ou dominante dans le système de la communication scientifique, ce que certains en France appellent un peu pudiquement, ou par litote, le rôle de « médiation » des maisons d'édition. Velterop révèle ainsi les étapes et moments qui ont accompagné l'évolution des

maisons d'édition : après avoir collaboré à la mise au point des bouquets de revues (*Big Deal*), il a expérimenté le premier grand plan d'affaires de la publication en libre accès chez Biomed Central avec les « *Article Processing Charges* » (APC), qui demeure central jusqu'à nos jours. La réaction générale des maisons d'édition était alors de faire la sourde oreille à ce message, ou d'en rire. L'exemple de Biomed Central a été déterminant pour la mise au point de la stratégie financière de PLoS One environ deux ans plus tard.

L'arrivée de Velterop chez Springer coïncide avec la nouvelle stratégie de cette maison d'édition : le « *open choice* » grâce auquel elle offrait à tout auteur la possibilité de « libérer » son article en payant une somme, souvent assez coquette, se justifiant comme correspondant à l'APC des revues en libre accès. Cet ajout au plan d'affaires des revues avec abonnements a constitué la base des « revues hybrides » ; or, celles-ci sont souvent critiquées par le fait que les articles libérés réduisent d'autant le nombre d'articles offerts par la revue par abonnement, sans que cette réduction diminue le coût des abonnements. Springer n'a fait qu'inventer une nouvelle source de revenus à ses revenus traditionnels.

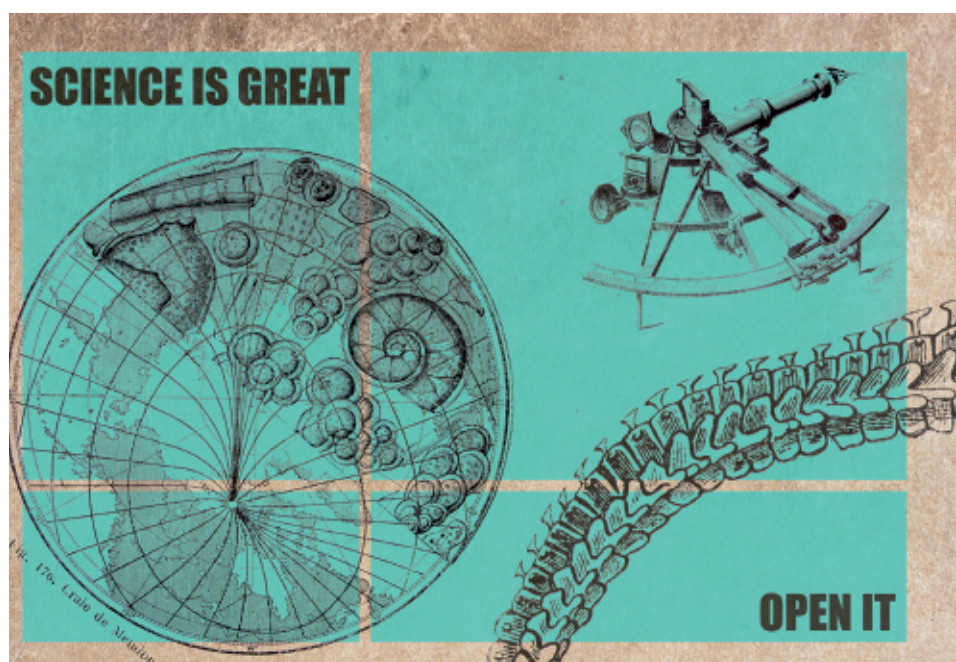
• **Des stratégies fondées sur des modèles commerciaux...**

La trajectoire de Jan Velterop illustre une façon d'explorer les possibilités du libre accès dans la perspective d'un avantage pour les maisons d'édition, dans le but de préserver leur rôle et leur capacité de contrôle dans la chaîne allant des auteurs aux lecteurs. Velterop a toujours su tenir un double discours : avec le *Big Deal*, il avait permis aux maisons d'édition de défendre cette pratique en invoquant la réduction du coût par titre des abonnements. Bien entendu, le fait que les bibliothèques ne pouvaient plus gérer de collections était passé sous silence.

Avec les « APC », le double discours se déploie tout aussi aisément : ce modèle économique offre effectivement des revues en libre accès, ce qui peut avantager l'ensemble des chercheurs s'ils ont une connexion Internet adéquate ; en revanche, les frais de publication retombent sur les chercheurs, les laboratoires, ou, le cas échéant, épuisent des fonds destinés à ce genre d'opération par les universités, les bibliothèques, ou même les organismes subventionnaires. La Grande-Bretagne s'est engagée à grande échelle dans cette opération. Mais les APC exigés se situent à des niveaux élevés et, de ce fait, constituent une barrière économique d'un nouveau genre pour les pays ou les institutions pauvres et les recherches non subventionnées. Enfin, le modèle économique fondé sur des APC touche massivement les sciences humaines, moins financées que les sciences de la nature, l'ingénierie ou les sciences médicales. Bref, la voie dorée avec APC se révèle

profitable pour les maisons d'édition, mais elle soulève de nouvelles difficultés pour les communautés scientifiques, en particulier en renforçant les inégalités qui existent entre pays, domaines ou institutions.

Avec les revues hybrides, parfois présentées comme un mécanisme permettant graduellement aux maisons d'édition de passer en douceur au « *gold* avec APC », on découvre l'invention rusée d'une nouvelle manière de récupérer des fonds d'organismes subventionnaires et d'institutions de recherche (ou de leurs bibliothèques). De plus, la création des revues hybrides permet d'envisager l'existence immobile d'un ensemble mixte de publications qui



s'appuie sur les revues existantes et qui peut durer indéfiniment. Malheureusement pour cette perspective, plusieurs organismes subventionnaires ont maintenant refusé de payer pour des revues hybrides, ou ont imposé de strictes conditions, par exemple en plafonnant les sommes consacrées à ce type de « libération ».

Après une phase de refus du libre accès, les maisons d'édition, en particulier les multinationales, ont vite compris qu'il leur était bien plus avantageux d'influencer l'évolution du libre accès en offrant des solutions où ces avantages sont habilement dosés au sein d'un ensemble de stratégies qui préservent et même accroissent leur pouvoir. Une partie de ce pouvoir s'exprime désormais par la possibilité de développer des revenus supplémentaires et d'augmenter les profits, comme il sied à toute compagnie qui doit rendre des comptes à ses actionnaires ou investisseurs.

• ... aux plateformes internationales contrôlées par les chercheurs

Pour autant, il existe aussi toute une large frange de revues en libre accès qui sont libres pour les lecteurs (par exemple dotées de licences CC-BY) et gratuites pour les auteurs. Des plateformes internationales se sont constituées autour de tels projets, les deux plus importantes venant d'Amérique latine avec Scielo et Redalyc. Ils offrent des solutions où des subventions publiques sont compatibles avec la liberté éditoriale et la qualité des revues publiées, par exemple en s'appuyant résolument sur une structure multinationale. Ils rappellent aussi que le coût de la communication scientifique est très bas comparé aux coûts de la recherche hors publication, environ 2 % du total. Personne ne demande à la recherche scientifique de développer des plans de financement fondés sur des modèles commerciaux : le numérique permet d'imaginer un système de communication entre scientifiques intégré à la chaîne de travail propre à la recherche et contrôlé par les communautés de recherche. C'est précisément l'enjeu du libre accès, lorsqu'il place les chercheurs au centre de ses objectifs. Les communautés de recherche peuvent s'organiser autour de plateformes puissantes ou commencer à repenser la communication scientifique sous la forme de méga-revues, à la manière de PLoS One. Et si les APC disparaissent, la question des revues « prédatrices » disparaît aussi : un mode de financement sans risque – l'auteur paye tout, y compris les profits – engendre des comportements inacceptables.

LA VOIE « VERTE » : DES DÉPÔTS INSTITUTIONNELS À ENCOURAGER

Perçu au début comme une stratégie problématique, en particulier à cause des contraintes imposées par le droit d'auteur et la façon dont les droits sont transférés aux maisons d'édition, l'auto-archivage a été rapidement repris par les bibliothèques. Les dépôts institutionnels se sont multipliés et leur ont permis d'offrir une vitrine institutionnelle qui pouvait soutenir leur volonté de se projeter dans le monde du savoir, mais, ce faisant, les besoins spécifiques des chercheurs n'ont pas toujours été au cœur de ceux qui concevaient ces nouveaux dispositifs de recherche. Rapidement, il est apparu que, laissés à eux-mêmes, les dépôts institutionnels n'attiraient qu'une petite fraction des documents publiés, de l'ordre de 15 à 20 %, et, par conséquent, ne pouvaient guère répondre aux besoins généraux des chercheurs.

En réaction à cette situation, de nombreuses institutions ont tenté d'instaurer une politique obligatoire de dépôt. Mais les chercheurs, presque par instinct, résistent à tout ce qui est obligatoire, même si on leur démontre que c'est à leur avantage. Pour

réussir à obtenir un consensus sur ce sujet, il faut énormément de discussions, d'éducation, et des exemples probants. Tout ceci existe, mais les résultats restent mitigés.

• Des constats encore modérés

Tandis que OpenDOAR recense 2874 dépôts institutionnels au 1^{er} mai 2015, une autre base de données, le Registry of Open Access Repositories (ROAR), situé à l'université de Southampton, dénombre 4 009 dépôts institutionnels. Mais au niveau des politiques institutionnelles, les chiffres sont beaucoup plus modestes. Roarmap, par exemple, indique 482 politiques d'institutions de recherche, ce qui ne représente qu'environ 12 % de ces institutions ; de plus, nombre de ces politiques ne font qu'encourager le dépôt, sans réellement l'exiger. La politique de l'université de Liège mérite d'être soulignée : un certain nombre de procédures pour les promotions et les attributions de fonds s'appuie exclusivement sur les documents présents dans Orbi, le dépôt institutionnel de l'université, ce qui encourage très fortement les chercheurs à y déposer leurs publications. Mais dans un pays comme la France où l'évaluation des chercheurs s'effectue au niveau national, et non au niveau de l'institution, ce genre de pratique n'est pas facilement applicable, sauf à ériger Hal dans ce rôle national.

Les politiques adoptées par divers organismes subventionnaires de la recherche ont eu un très grand impact sur l'évolution des dépôts institutionnels. Les exigences de dépôt qu'ils formulent sont souvent les premières que rencontre une bonne proportion de chercheurs, ce qui, évidemment, facilite la compréhension du libre accès.

Dans le domaine de la santé, ces exigences sont apparues assez vite puisque, aux États-Unis, les National Institutes of Health ont lancé ce mouvement et une loi dans ce sens a été votée au Congrès des États-Unis à la fin de 2008. Plus rapide encore, le Wellcome Trust (Royaume Uni) avait une politique de dépôt obligatoire dès 2006. En 2014, la Commission européenne, dans le cadre du programme de financement Horizon 2020, a également établi une politique de dépôt obligatoire pour les publications émanant de son financement et une infrastructure – OpenAIRE – a été mise en place pour les accueillir.

• Des modalités de dépôts à faciliter et encourager

Les dépôts institutionnels ont joué un rôle essentiel pour le développement du libre accès, mais leur progrès – des millions d'articles sont maintenant disponibles pour toutes et tous – demeure un peu décevant : ils ne sont guère perçus comme indispensables par les chercheurs et les obligations de dépôt sont plutôt considérées comme des agace-



← L'Open Access Week, lancée en 2007, est un événement international annuel du monde scientifique marqué par l'organisation de multiples conférences, séminaires ou annonces sur le thème du libre accès.

ments par beaucoup d'entre eux. Les règles de dépôt que les maisons d'édition s'ingénient à multiplier et, à l'occasion, à varier sans préavis, constituent autant d'obstacles supplémentaires pour des laboratoires qui ont bien d'autres choses à faire que d'étudier des contrats complexes à la lumière de ce que permet la loi locale de droits d'auteurs. Par ailleurs, la fouille de documents et de données par ordinateurs n'est pas toujours possible quand les maisons d'édition elles-mêmes insistent pour conserver le document de référence et veulent contrôler la fouille électronique de ces archives. Enfin, les bibliothèques, soumises à de fortes contraintes budgétaires, ne disposent pas toujours des ressources nécessaires pour aider les chercheurs à déposer la bonne version de leurs articles dans le bon format. Bref, dans leur configuration actuelle, les dépôts institutionnels ne remplissent qu'une petite partie des besoins réels des chercheurs, surtout lorsque ceux-ci fonctionnent de manière isolée, ce qui explique partiellement pourquoi l'obligation de déposer est importante. De plus, il leur manque deux éléments essentiels : d'une part, il leur faut apprendre à fonctionner en réseau pour offrir des ressources documentaires importantes ; d'autre part, il leur faut apprendre à créer de la valeur symbolique pour que les chercheurs, en déposant, aient le sentiment qu'ils sont en train d'accomplir quelque chose de positif pour leur carrière, leur visibilité et leur prestige. Bref, les dépôts institutionnels doivent évoluer en offrant des services qui ressemblent à ceux offerts par les revues, ou les complètent.

CONCLUSION

Posons un petit problème : comment se fait-il que le virus Ebola, découvert dans les années 70, et dont la létalité extrême a vite été repérée, n'ait pas fait l'objet de plus d'études, de plus de recherches ?

Serait-ce parce que les ressources financières des Africains sont faibles et que la recherche se porte sur des sujets soit plus lucratifs, soit plus directement d'intérêt pour les pays où se loge une majorité des chercheurs ? Comment oriente-t-on la recherche sur certains sujets et pas sur d'autres ? La réponse dépend en partie de l'économie politique des revues, de leurs modes de concurrence, et des décisions éditoriales qui se déploient dans un climat de compétition intense organisé autour du facteur d'impact. Or, la science fonctionne surtout au niveau des articles, au niveau des théories et des concepts, au niveau des idées et des données, et non au niveau des revues. Gérer tout ceci par une compétition entre revues, compétition en fin de compte fondée sur le profit, ne paraît pas la manière la plus assurée ou évidente de produire de la recherche de qualité.

Les luttes autour du libre accès s'organisent autour de ces enjeux d'orientation et de qualité de la recherche. Selon que l'on place au centre soit les chercheurs et la recherche, soit les maisons d'édition et leurs revues, on obtient des résultats très différents. Actuellement, le front est très élastique et le risque de voir le libre accès repris en main par les grandes maisons d'édition à leur avantage a augmenté ces dernières années, comme le montre le cas de la Grande-Bretagne. Mais si les communautés scientifiques et le monde des bibliothèques et des organismes subventionnaires se montrent soucieux de nourrir la « grande conversation scientifique » de manière rationnelle, alors le libre accès bien conçu apparaîtra naturellement comme le levier le plus puissant pour atteindre cet objectif.

JEAN-CLAUDE GUÉDON

*Professeur de littérature comparée,
Université de Montréal
jean.claude.guedon@umontreal.ca*

Une version intégrale de cet article, complété par des notes, est disponible sur le site de l'Abes, rubrique « *Arabesques* n° 79 ».

Réseaux sociaux de la recherche et open access : les perceptions des chercheurs

Au printemps 2014, une étude a été menée par le consortium Couperin auprès des chercheurs pour connaître leur perception de l'open access et des réseaux sociaux de la recherche. Aperçu des résultats.



Mary Crandall / Flickr (CC BY-SA-NC 2.0)

des données et déplorent l'éparpillement des informations qu'ils contiennent. Ces réseaux sont également perçus comme présentant des risques de captation des données en raison de leur caractère privé et sont parfois perçus comme complexes et chronophages.

LE DÉPÔT EN LIBRE ACCÈS À ENCOURAGER

70 % des répondants connaissent l'open access. Alors que 41 % déposent leurs publications dans des archives ouvertes, en grande majorité sur Hal et ses collections satellites (Hal-SHS, Tel...), 10 % optent pour des archives institutionnelles. Les raisons pour lesquelles les chercheurs ne déposent pas donnent une idée des obstacles freinant la progression de l'open access. Au premier rang de ceux-ci, la méconnaissance du monde du libre accès, puis le manque de temps, un déficit d'information sur les possibilités d'auto-archivage permises par les éditeurs, les stratégies de publications qui font privilégier la parution dans des revues prises en compte pour l'évaluation des carrières, les habitudes de publication (chercher une revue en open access pour publier n'est pas un réflexe) et l'ergonomie des archives, parfois jugée insuffisamment intuitive.

1 698 chercheurs assez représentatifs en termes de genre, âge et répartition disciplinaire¹ ont répondu au questionnaire, démontrant l'intérêt que suscite cette thématique dans le monde académique français.

DES OUTILS AU POTENTIEL MAL MAÎTRISÉ

Les réseaux sociaux de la recherche sont des outils largement connus et utilisés par les chercheurs ayant répondu à l'enquête : 60 % des répondants les connaissent et 42 % les utilisent. ResearchGate (65 %) et Academia.edu (24 %) sont les plus fréquemment cités. Ils sont avant tout utilisés pour développer la diffusion et le partage d'informations et accroître la visibilité du chercheur. Ils constituent l'un des multiples moyens d'échanges destinés à faciliter la communication entre eux.

Toutefois, ces réseaux apparaissent comme des outils à potentiel important mais encore mal maîtrisé. Certains chercheurs formulent des doutes sur la fiabilité des informations qu'ils diffusent, mentionnent le manque de fonctionnalités qu'ils proposent, l'insuffisante clarté de leur politique d'usage

La soumission dans des revues en open access est pratiquée par une faible marge des répondants (11 %) et semble étroitement dépendante de la communauté d'appartenance. Ainsi en sciences de la vie, les dépôts se font de façon privilégiée dans des revues de ce type en raison de l'importance de l'évaluation par les pairs.

De nombreux commentaires laissés par les chercheurs expriment leur souhait de voir encourager l'open access au niveau national et européen par diverses voies : une très forte incitation (voire obligation) à déposer en libre accès les publications financées sur fonds publics, une révision des critères d'évaluation des carrières pour prendre en compte la publication en libre accès, l'encouragement à l'auto-archivage et le développement de l'édition en libre accès.

[1] Des regroupements disciplinaires ont été effectués afin de faciliter l'analyse. S. Vignier, M. Joly, C. Okret-Manville, *Réseaux sociaux de la recherche et Open Access. Perception des chercheurs. Étude exploratoire*, nov. 2014, p. 11.

DES PERCEPTIONS DIFFÉRENTES SELON LES DISCIPLINES

De façon générale, les archives ouvertes sont perçues très favorablement pour assurer la protection, la pérennité des publications et les diffuser efficacement. Mais cette vision n'est pas partagée de façon unanime par toutes les communautés académiques. Un regard disciplinaire permet d'esquisser différents profils.

Ainsi en mathématiques et informatique, les chercheurs possèdent une bonne connaissance des réseaux sociaux de la recherche, mais les utilisent peu et privilégient les archives ouvertes pour la diffusion de leurs travaux (61 %). Les sciences de la matière s'impliquent également beaucoup dans les archives ouvertes.

A *contrario*, les sciences humaines et sociales (hors droit économie gestion) connaissent et utilisent fréquemment les réseaux sociaux de la recherche, qu'ils estiment plus visibles que les archives ouvertes pour faire connaître leurs travaux. Les sciences de la vie et les sciences de l'ingénieur présentent un profil de même type.

Les disciplines droit économie gestion et arts langues et lettres accordent en revanche la majorité de leurs suffrages aux réseaux sociaux de recherche pour la visibilité de leurs travaux et pour la protection et

la pérennité de leurs données, ce qui surprend car cette enquête montre qu'ils ne connaissent globalement pas les politiques d'utilisation des données de ces réseaux...

Les réponses et commentaires des chercheurs laissent transparaître que ni les dépôts d'archives ouvertes ni les réseaux sociaux de la recherche ne leur semblent satisfaisants à eux seuls. Ils dessinent en creux les contours d'un outil dédié à l'*open science*, couvrant l'ensemble du processus de publication, du dépôt en passant par l'évaluation par les pairs pour aboutir à la mise en ligne, mais offrant également des services complémentaires afin de créer un environnement spécifique dans lequel le chercheur trouverait tout ce qui lui permettrait de conduire ses recherches dans les meilleures conditions.

CHRISTINE OKRET-MANVILLE

Directrice adjointe, SCD Université Paris-Dauphine
christine.okret-manville@dauphine.fr



POUR EN SAVOIR PLUS

L'étude exploratoire ainsi que les données brutes de l'enquête peuvent être téléchargées à l'adresse : www.couperin.org/groupe-de-travail-et-projets-deap/open-access/286-open-access/1214-reseaux-sociaux-de-la-recherche-et-open-access

● ● ● ENTRE GREEN, GOLD & FREEMIUM

Les deux axes majeurs de l'*open access* : le *green* et le *gold*

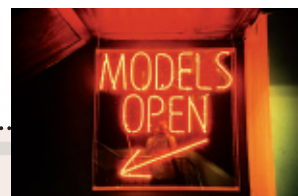
Le paysage de l'*open access* repose principalement sur deux modèles. Tout d'abord le « *green* », ou la « voie verte » : c'est l'auto-archivage des publications des chercheurs dans des archives institutionnelles, nationales ou d'établissement. Cette voie reste le modèle par excellence du libre accès.

Si le contenu n'a jamais été publié dans une revue éditoriale, il peut alors être déposé immédiatement dans l'archive ouverte. Si le contenu a déjà été publié par un éditeur, celui-ci peut également le libérer pour le rendre accessible gratuitement. Toutefois, afin que les utilisateurs continuent de souscrire aux abonnements courants, les éditeurs appliquent sur les contenus une période d'embargo qui varie, bien souvent en fonction du domaine concerné, de 6 mois à 2 ans.

On trouve ensuite le « *gold* » ou la « voie dorée » : c'est la publication directe par une instance éditoriale de titres en accès libre. Il peut s'agir ici de nouveaux titres créés directement en *open access* ou bien de titres publiés jusqu'alors dans le cadre d'un modèle commercial classique et qui « passent » en parution *open access*.

La dérive de la voie dorée : le modèle « auteur-payeur »

Aujourd'hui toutefois, le *gold* se confond de plus en plus avec le modèle auteur-payeur : l'auteur doit ainsi s'acquitter de taxes auprès de son éditeur afin de voir son contenu proposé en accès immédiat et gratuit pour le lecteur dès sa publication. Ces frais imposés au chercheur (connus pour les revues sous le nom d'« APC » - *Article Processing Charges*) peuvent s'élever jusqu'à plusieurs milliers d'euros par publication. Selon



Jean-Claude Guédon, ce modèle est une version pervertie du standard original lequel doit rester « *gratuit en amont et libre en aval* ».

Freemium, un modèle hybride

Un dernier modèle vient compléter ce paysage complexe : il s'agit du modèle « *freemium* ». Déjà bien connu des usagers du numérique grâce aux réseaux professionnels LinkedIn ou Viadeo, il propose des services de base gratuits et des fonctions avancées payantes pour ses utilisateurs « *premium* ». Par exemple, la revue électronique européenne de géographie *Cybergeo* offre un accès gratuit au format HTML des articles tandis que l'accès aux versions PDF et ePub sont payants.

MARION GRAND-DÉMERY

Abes

Bibliothèques garanties 100 % open access

Le développement des archives ouvertes signe une étape clé dans les relations entre le monde de la recherche et celui des bibliothèques. Décryptage.

La contribution des bibliothèques à l'*open access* est une activité encore assez récente qui s'intègre dans une démarche plus générale d'extension du périmètre de l'action des bibliothèques : le mouvement de fond qui opère le passage de l'activité d'acquisition de documents produits par le système éditorial traditionnel à celle de collecte de matériaux pour la recherche et de gestion des productions intellectuelles de l'Université est un déplacement tectonique qui redessine les périmètres et les modalités d'action de la bibliothèque comme la hiérarchie de ses priorités et de ses compétences.

Quand on fera l'histoire de cette transition permise par le numérique – encore à ses débuts, nous le voyons bien – il est possible que l'on date ce passage lors de la mise en place des archives ouvertes et du rôle nouveau que les bibliothèques y ont pris, pratiquement dès le début. De fait, le moment cardinal de cette transition n'est pas, comme on pourrait le penser, l'irruption et le développement rapide des ressources électroniques, même si la constitution de cette offre a profondément modifié le rapport à la collection. Observons que rien ne change vraiment dans le modèle ; les bibliothécaires font ce qu'ils savent faire : acquérir une documentation sur la base d'abonnements, forfaitaires le plus souvent, qu'ils délivrent à la communauté de leurs usagers. Une chose, néanmoins, change radicalement et fait vaciller le système : les bibliothèques ne sont plus propriétaires de ces ressources, mais titulaires d'un droit d'accès et d'usage, ce qui fragilise leur base traditionnelle.

UNE INITIATIVE DE LA RECHERCHE RELAYÉE PAR LES BIBLIOTHÈQUES

Mais le vrai changement de posture vient de la contribution à la collecte, au signalement, à la diffusion, promotion et conservation des produits de la recherche au premier rang desquels figurent les publications. L'initiative en la matière ne vient pas, en France, du monde des bibliothèques, mais de celui de la recherche et de ses services d'appui. Le Centre de communication scientifique directe (CCSD / CNRS) prend rapidement une avance dans ce domaine en visant, dès le début, la création d'une application de niveau national, à la différence de ce qui se passe dans pratiquement tous les pays

étrangers. Il est sain que l'initiative soit issue des milieux de la recherche, même si le dépôt des publications dans des répertoires d'archives ouvertes progresse lentement dans le milieu des chercheurs souvent sceptiques, sinon méfiants, à l'égard des grands outils collectifs et de tout ce qu'ils assimilent – à tort en l'occurrence quand il s'agit de déposer leurs articles dans celles-ci – à du travail « administratif ». Les bibliothécaires ont vite vu l'intérêt des archives ouvertes et le rôle qui pouvait être le leur. Souvent, les premières initiatives sont parties du corpus des thèses, publications directement gérées par les bibliothèques et pour ainsi dire « à leur main » ; les premiers répertoires d'archives ouvertes gérées par les bibliothèques étaient des répertoires de thèses, ce qui n'était pas la meilleure façon d'aborder le monde des chercheurs tant la thèse peut être méjugée par eux qui n'ont d'yeux que pour l'article paru dans une revue à comité de lecture. Comme souvent à chaque étape de la relation chercheur/bibliothécaire, nous nous heurtons à une différence d'approche fondamentale, le bibliothécaire parlant « collectif, transversal et partagé » au chercheur qui lui répond « singulier, communautaire et spécifique ». Le bibliothécaire doit donc apprendre à « débrayer » ses outils pour coller aux attentes et pratiques.

En France, les répertoires d'archives ouvertes sont de deux types : il s'agit soit de « vues » sur Hal¹ (la grande majorité), soit de plateformes indépendantes, les archives ouvertes d'établissement (AIE) comme en gèrent Dauphine, Sciences Po, l'Institut national polytechnique de Toulouse, l'Ifremer, etc. Dans le deuxième cas, les établissements ont fait le choix de gérer en direct leur archive ouverte et de l'adapter aux besoins de la politique éditoriale de leurs institutions comme aux priorités des chercheurs. Ainsi, l'archive ouverte Spire² de Sciences Po est-elle capable de réaliser, pour chaque centre de recherche, l'extraction automatique des listes de publications demandées par les organismes d'évaluation.

UN PROTOCOLE D'ACCORD À CONSOLIDER

Le protocole d'accord sur les archives ouvertes, signé en septembre 2012 entre universités et organismes de recherche, comprend plusieurs éléments importants : il affirme la volonté de développer et

[1] Hal permet l'ouverture d'une page sous le label de l'institution qui fait les dépôts.

[2] <http://spire.sciencespo.fr>



promouvoir l'*open access* en France au travers d'un outil à vocation nationale ; il souligne la responsabilité des chercheurs dans la construction d'un nouveau dispositif de communication scientifique (*scholarly communication*) ; il reconnaît enfin la pluralité du paysage en matière d'archives ouvertes, c'est-à-dire la capacité des établissements d'enseignement et de recherche à construire leur propre archive ouverte et à pousser leurs publications dans le répertoire national.

Trois ans après, le constat est amer : Hal n'a pas obtenu les moyens humains nécessaires à son développement ; les outils de structuration et de régulation des rapports entre les producteurs/clients de l'archive sont encore à construire (cf. le rapport Bauin³). Le système marche difficilement et les archives ouvertes d'établissement se développeront très certainement à l'avenir pour de multiples raisons, notamment pour leurs capacités à s'adapter aux critères locaux d'édition et de valorisation.

LA « VOIE DORÉE » EN QUESTIONS

Nous n'avons évoqué ici que ce qu'il est convenu d'appeler « la voie verte » (*green open access*) qui consiste à collecter et diffuser des publications – *preprints* et *postprints* – en leur appliquant les règles d'embargo élaborées par les éditeurs.

Concernant l'autre manière de développer l'accès libre, la « voie dorée » (*gold open access*) s'accompagne des fameux APC (*Article processing charges*) à payer par l'auteur ou son institution pour une publication directe en *open access* via l'entremise d'un éditeur. La discussion fait rage autour de ce système qui, comme le fait remarquer très

justement la Direction de l'Information scientifique et technique du CNRS dans un rapport récent⁴, n'est pas équivalente et interchangeable sans coût supplémentaire avec le modèle de l'abonnement. Dans le cadre de cette « voie dorée », la bibliothèque n'a quasiment aucune part et le chercheur gère en direct sa publication avec l'éditeur. Toutefois, les questions d'archivage pérenne et de stockage des publications demeurent posées. Il n'est pas du tout certain qu'à l'avenir ce modèle adopté par le Royaume-Uni et les Pays-Bas devienne majoritaire et moins encore qu'il devienne la modalité prépondérante de la communication scientifique en accès libre. Il semble que nous, chercheurs et bibliothécaires, avons été instruits des déboires liés à des situations de dépendance à l'égard de monopoles. L'Internet est d'abord le territoire du divers et du local réticulé. Ne nous fourvoyons pas dans de grands systèmes propriétaires et œuvrons plutôt pour le développement soutenable réparti et maîtrisé de la communication scientifique dans lequel les producteurs et leurs services de soutien conservent une capacité d'initiative et d'autonomie.

L'avenir du métier de bibliothécaire est dans la promotion de dispositifs de ce type auxquels les bibliothèques doivent contribuer par des campagnes de sensibilisation, des projets concrets impliquant des chercheurs et une expertise sans faille dans les modalités techniques et juridiques de gestion de tels systèmes.

FRANÇOIS CAVALIER

Directeur de la Bibliothèque de Sciences Po Paris
francois.cavalier@sciencespo.fr

[3] *L'open access à moyen terme : une feuille de route pour Hal*, rapport de Serge Bauin, chargé de mission pour le libre accès, DIST/CNRS, septembre 2014 :

http://corist-shs.cnrs.fr/Rapport_HAL_DIST_2014

[4] *Financer la publication scientifique : « le lecteur » et /ou « l'auteur »*, évolutions, alternatives, observations de la DIST : <http://www.cnrs.fr/dist/z-outils/documents/Distinfo2/DISTetude3.pdf>

Le développement d'actions en faveur de l'*open access* constitue-t-il une révolution ou une évolution comme une autre pour les professionnels des bibliothèques ? Quelle est la part de compétences nouvelles ? Peut-on parler de compétences spécifiques au libre accès ?

Open access : une révolution dans les compétences des bibliothécaires ?

Il semble possible d'esquisser une typologie des compétences sans pour autant nier le caractère labile de celles-ci. Une compétence s'acquiert, se consolide et peut aussi s'altérer, voire disparaître, et ce, à l'échelle macro (celle du service, voire de l'établissement ou d'un réseau) comme à l'échelle de l'individu.

TYPOLOGIE ET CARACTÉRISATION DES COMPÉTENCES

Les catégories ci-dessous s'appuient sur la classification établie par Dominique Cotte, dans un article traitant de l'évolution des métiers de l'information¹. Le propos est moins de dresser une liste exhaustive de savoir-faire et de savoir-être que de définir un cadre plus général pour les appréhender.

- **Compétences dites « classiques »** : elles prolongent des pratiques antérieures. L'évolution peut être dictée par des changements d'outils sans remettre en cause les rôles et fonctions déjà en place. On peut citer l'expertise éditoriale, venant en soutien à d'autres types de compétences : par exemple, afin de pouvoir fournir aux publiants un soutien sur les autorisations de diffusion accordées par les éditeurs de leur discipline et d'anticiper les possibles évolutions des modèles économiques des revues, il faut en amont recenser les éditeurs sur lesquels travailler en priorité dans un domaine. On peut aussi citer les aptitudes en matière de médiation et de transfert de compétences.

- **Compétences dites « mutantes »** : le changement de perspective résultant de l'*open access* est suffisamment notable pour que le cadre d'intervention des professionnels s'en trouve modifié. Le signalement constitue une illustration de cette dynamique de transposition. En effet, il est toujours question de recourir à des standards et des normes afin de garantir une interopérabilité maximale entre systèmes d'information. Mais le signalement des données produites par les chercheurs requiert le recours à des schémas descriptifs devant tenir compte du caractère plus labile et plus hétérogène que celui de

la documentation acquise. Il faut traiter des articles, voire des jeux de données, mais également intégrer des informations relatives aux financements des projets de recherche ayant un impact direct sur le type de diffusion des données à prévoir. Sur un plan organisationnel, les bibliothécaires ont certes déjà l'expérience du travail en réseau. Mais il s'agit désormais d'être en capacité d'animer des réseaux composés de profils encore plus variés, relevant parfois de structures très éloignées tant géographiquement qu'institutionnellement. La logique d'unité de service se trouve modifiée puisqu'il s'agit de travailler au quotidien et, dès le début du projet, avec une large palette d'acteurs. En outre, même s'il s'agit du mode opératoire dominant depuis les années 1990, les compétences en gestion de projet évoluent aussi du fait de leur changement d'échelle. L'objectif est de dépasser la logique d'établissement pour s'inscrire dans un cadre national, voire international.

- **Compétences dites « innovantes »** : le développement du libre accès appelle, notamment de la part des bibliothécaires, l'acquisition de nouvelles compétences juridiques. Certes, les projets *open access* ne sont pas les seuls à mobiliser un savoir juridique en bibliothèque. Mais, dans ce cadre, les professionnels sont amenés à intégrer à leur analyse les enjeux inhérents aux modes de production de la recherche. Par ailleurs, ces compétences juridiques sont appelées à s'inscrire dans une pratique plus quotidienne excédant le périmètre du comité de pilotage d'un projet, car il devient nécessaire pour les bibliothécaires d'apporter aux auteurs un renseignement juridique de premier niveau. Il ne s'agit pas de se promouvoir juriste, mais d'acquérir un socle de compétences pour orienter l'utilisateur. Au sein des établissements concernés, l'adoption du dépôt électronique des thèses avait déjà permis aux bibliothécaires de s'initier à la prise en charge de ces questions juridiques. Enfin, si les bibliothécaires ont acquis des méthodes pour mieux comprendre les usages documentaires des chercheurs, il leur faut désormais travailler sur le *modus operandi* des auteurs en fonction de leur

[1] Dominique Cotte, Dominique Lahary, Françoise Genova, Fabien Gandon, Jean Dufour, Christophe Willaert, et al., « Les métiers, entre traditions et modernité », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, Vol. 50 (2013), p. 42-59.



Marco Fieber / Flickr (CC BY-NC-ND 2.0)

discipline et de leur unité de recherche puisque la situation locale a aussi un impact sur leurs pratiques. Il s'agit de caractériser des types de données, d'identifier et d'analyser des processus, des outils et des acteurs.

DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES ?

Les compétences qu'on pourrait labelliser « libre accès » ne s'enracinent pas dans la seule technique. Certes, les questions de protocoles et de formats, la conception et la gestion de *workflows* rendus plus complexes en raison du caractère évolutif des documents traités (*preprints*, *postprints*, etc.) font pencher du côté de la technique et des outils. Mais la connaissance du cadre politique et juridique du libre accès est tout autant indispensable. Inversement, des compétences techniques dites « classiques » ou « mutantes » s'avèrent incontournables. La question est finalement moins celle du caractère novateur des compétences que celle de leur organisation au sein d'un service. Moins évoquées que les compétences techniques ou relevant de l'information scientifique et technique, les compétences managériales sont pourtant centrales puisqu'il s'agit d'articuler trois régimes de compétences sur le court, le moyen et le long terme, tout en tenant compte du caractère dynamique de chacune d'elles.

QUEL POSITIONNEMENT POUR LES BIBLIOTHÉCAIRES ?

La question du niveau de spécialisation à atteindre dans un domaine n'est finalement qu'un dérivé de la question de la légitimité. S'il ne s'agit pas d'un questionnement propre aux projets *open access*, le phénomène semble accentué par la plus grande diversité des profils des acteurs et par le type de collaborations

induites. En effet, si des liens entre unités de recherche et bibliothèques existent déjà (notamment dans le domaine de la politique documentaire et des services), il ne s'agit plus, dans le cadre de projets *open access*, de consulter régulièrement les chercheurs, mais d'aboutir à une collaboration directe.

Or le positionnement du service documentaire dépend plus fortement encore des forces en présence parmi les services partenaires. Il n'est pas possible de livrer une réponse univoque, mais les outils et la méthodologie du marketing des services documentaires, tels que définis par Jean-Michel Salaün², constituent autant de ressources. Le propos n'est pas de circonscrire les enjeux liés aux actions *open access* à des questions de communication, mais les outils issus du marketing peuvent faciliter le processus d'analyse du service documentaire et, de fait, l'aider à clarifier son positionnement par rapport aux services partenaires au sein et à l'extérieur de l'établissement.

La question des compétences s'inscrit au cœur des problématiques d'organisation du travail et a également un impact fort en termes de positionnement par rapport aux services partenaires impliqués dans les projets *open access*. L'acquisition de compétences spécialisées, qu'elles soient plus ou moins « innovantes », constitue un challenge pour les bibliothécaires et repose sur la capacité à les organiser au sein d'un service afin de tenir compte de leur caractère plastique et de positionner l'ensemble d'une structure documentaire au sein d'un établissement, de réseaux nationaux, voire internationaux.

SABRINA GRANGER

Responsable de l'Urfist de Bordeaux
sabrina.granger@u-bordeaux.fr

[2] Florence Muet, Jean-Michel Salaün, *Stratégie marketing des services d'information – Bibliothèques et centres de documentation*, Éditions du Cercle de la Librairie, 2007.

La bibliométrie *au service* de l'*open access*

À l'époque de la fièvre de l'évaluation, certains acteurs peuvent être tentés par l'image d'une recherche écartelée entre *open access* et bibliométrie qui, tels chevalier blanc et chevalier noir, s'affronteraient sous le soleil de la production scientifique. Accepter ce dilemme serait cependant faire fausse route en oubliant le contexte spécifique de chaque discipline, la structuration de ses publications.

Le domaine biomédical, avec la prédominance d'articles très formatés et une offre éditoriale concentrée entre les mains de quelques éditeurs internationaux, se prête particulièrement bien aux analyses bibliométriques. L'*open access* y a de plus fait une percée fulgurante ces cinq dernières années, sous la forme de revues en libre accès¹. Pourquoi ne pas mettre à profit cette configuration pour renouveler la réflexion sur le sujet ?

BIBLIOMÉTRIE ET OPEN ACCESS, UNE ASSOCIATION CONTRE NATURE ?

Le développement de l'*open access* pose en effet la question des choix de diffusion, notamment entre voies verte et dorée, et des objectifs, donc du pilotage de la recherche. Or, la bibliométrie propose des outils et des méthodes pour quantifier et cartographier les publications. Tandis que se dessinent de nouveaux modèles éditoriaux, les outils bibliométriques peuvent de fait nous apporter les moyens d'accompagner cette période de transition et non de la subir. Dans ce cadre, la bibliométrie peut être mise au service de l'*open access*.

Compte tenu de l'aura sulfureuse qui entoure la bibliométrie, quelques rappels ne sont pas inutiles : comme l'a souligné Yves Gingras², la bibliométrie ne saurait se réduire à l'évaluation de la recherche ou au classement des universités. De plus, la valeur d'un chercheur s'évalue avant tout de manière qualitative par la lecture de sa production. La bibliométrie est une « *méthode de recherche qui consiste à utiliser les publications scientifiques et leurs citations comme indicateurs de la production scientifique et de ses usages* »³, ce qui autorise des applications variées, à condition de s'en tenir à une méthode rigoureuse et transparente. L'adéquation à l'objet, c'est-à-dire la pertinence des indicateurs utilisés, constitue un préalable indépassable : la bibliométrie ne se pense que dans le cadre d'une discipline et de ses spécificités (source des données, mode de diffusion des résultats de la recherche, nombre de chercheurs composant la communauté concernée, variété linguistique, etc.). De même, seule la prise en compte d'une palette d'indicateurs différents permet de transcrire la réalité d'un domaine. Ainsi la bibliométrie dépasse l'évaluation indivi-

duelle et constitue une grille d'analyse permettant de dresser une cartographie, une meilleure connaissance des chercheurs et de leurs pratiques, de leurs réseaux et collaborations.

Bien sûr, ce travail est plus aisé dans certaines disciplines que dans d'autres. Cependant, lorsqu'il est possible comme dans le domaine de la biologie-santé, il constitue une opportunité pour les professionnels des bibliothèques. Comme l'a souligné Christophe Dutheil⁴, les analyses bibliométriques permettent de détecter des tendances, d'identifier les auteurs en pointe sur un sujet donné et les revues les plus appréciées, bref de jouer un rôle de veille pour identifier les stratégies de publications. De la veille au pilotage, il n'y a qu'un pas : en d'autres termes, elle peut nous aider à faire des choix pour mieux suivre les évolutions d'une communauté, mieux la servir, mieux valoriser sa production.

COMMENT PILOTER L'OPEN ACCESS DANS SON ÉTABLISSEMENT ?

Les études bibliométriques permettent d'ores et déjà de mesurer la progression de l'*open access* dans les disciplines biomédicales au niveau international. Il semblerait donc logique de transposer la même méthodologie pour des études à l'échelle d'un établissement.

Ce n'est malheureusement pas si simple ! Les bases bibliographiques ou bibliométriques pertinentes présentent en effet le défaut majeur de très mal référencer les chercheurs et leurs affiliations, ce qui pénalise toute analyse bibliométrique au niveau individuel ou local. En préalable à toute étude, il est donc indispensable d'améliorer ce référencement : soit par un travail de correction *a posteriori* des données, réalisé manuellement par chaque établissement, donc de manière imparfaite, fastidieuse et empirique ; soit par l'utilisation systématique *a priori* de référentiels par les chercheurs eux-mêmes (Orcid, ISNI), ce qui est encore utopique à ce jour.

Pour améliorer le référencement et la visibilité internationale des établissements français, le Centre hospitalier universitaire régional de Lille vient justement en réponse de développer un outil inno-

[1] Keiko Kurata, Tomoko Morioka, Keiko Yokoi, Mamiko Matsubayashi, « Remarkable Growth of Open Access in the Biomedical Field: Analysis of PubMed Articles from 2006 to 2010 », *Plos One*, 2013, <http://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0060925>

[2] Yves Gingras, *Les dérives de l'évaluation de la recherche : du bon usage de la bibliométrie*, Liber, 2014.

[3] *Ibid.*

[4] Christophe Dutheil, « Utiliser les données bibliométriques pour la veille », *Archimag*, 2014, n° 273, p. 29-30.

vant, Sampra⁵, qui relie de manière fiable les publications d'un établissement à leurs auteurs et renvoie automatiquement ces données corrigées au Web of Science, pour consolider le profil des organisations et des auteurs. Pour ce faire, Sampra demande une validation des publications par les chercheurs eux-mêmes (*cf. schéma*). Cet outil est actuellement en déploiement à l'université de Lille 2 Droit et Santé, site pilote, ce qui nous permet d'envisager quelques expérimentations audacieuses⁶. Une fois que nous aurons isolé, grâce à Sampra, le corpus des publications de notre établissement, nous pourrions facilement l'analyser dans InCities, l'outil d'analyse du Web of Science, mais aussi dans Pubmed, grâce à l'identifiant des notices, afin de procéder à toutes les comparaisons possibles. La rigueur de la méthode et la pertinence des indicateurs actuels, nous pouvons aussi envisager de comparer ce corpus à celui d'autres bases, des archives ouvertes notamment, pour peu que des référentiels communs nous le permettent (DOI, identifiants de chercheurs Orcid, ResearcherID, IdRef...).

Le cadre posé, il reste à définir différents axes d'études qui présentent un intérêt soit pour le pilotage de la recherche, soit pour le pilotage de la documentation, soit pour le conseil personnalisé aux chercheurs. En voici une liste, non exhaustive.

- **Conseil personnalisé aux chercheurs** : pour accompagner les chercheurs vers davantage de production en *open access*, il faut pouvoir définir la part de celle-ci dans un domaine, avec la répartition fine par spécialité, l'évolution dans le temps, les canaux de publications privilégiés. C'est une base d'appui indispensable pour adapter la communication et la pédagogie et guider légitimement les chercheurs dans le paysage éminemment complexe et mouvant de l'*open access*.

- **Pilotage de la documentation** : l'offre documentaire ne saurait plus se résumer à l'acquisition de ressources électroniques payantes, elle devra aussi inclure des ressources gratuites qui présentent un intérêt pour les chercheurs de l'établissement. Leur sélection passera par une analyse non seulement des statistiques d'usage, mais aussi des statistiques de production de l'établissement, c'est-à-dire des articles écrits et cités par nos chercheurs⁷.

- **Pilotage de la recherche** : les données récoltées dans les deux champs précédents donneront une vision fine du comportement des chercheurs vis-à-vis de l'*open access* et permettront d'évaluer l'impact réel des campagnes d'incitation. Ces analyses seront à compléter par des études de coûts qui permettront de définir une politique en matière de financement des frais de publications ou de soutien au dépôt dans une archive ouverte adaptée⁸.

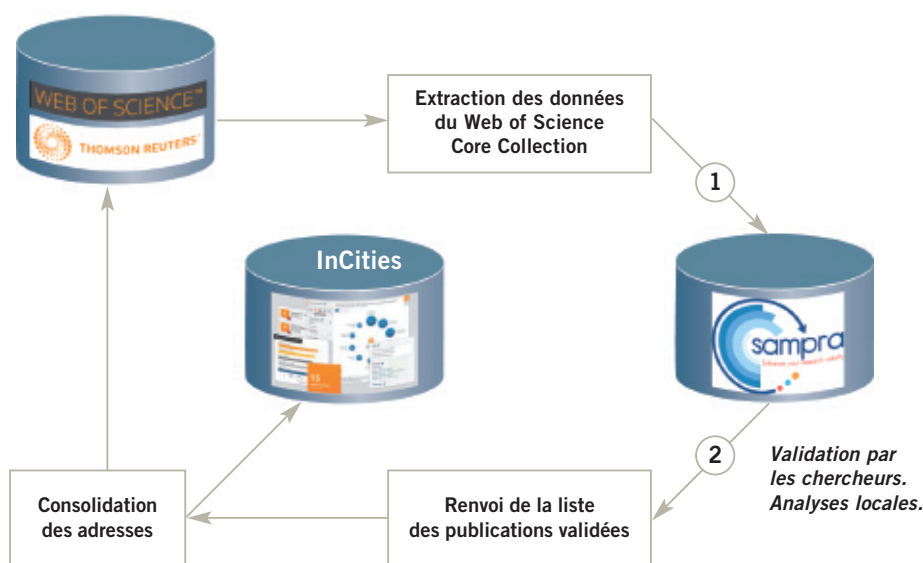
En conclusion, la mutation actuelle de l'information scientifique due à l'*open access* est l'occasion idéale pour les bibliothèques de se réapproprier une connaissance précise des modes de publications et ainsi de renouveler leur rôle. Des expériences comme celle de l'université de Liège, célèbre pour son engagement précoce en faveur de l'*open access*, nous appellent à sortir des analyses préformatées issues d'outils commerciaux⁹. Repenser la bibliométrie grâce à la rigueur de sa méthode et à la richesse de ses données peut être l'instrument de cette reconquête.

SOLENN BIHAN

SCD Université Lille 2, Services aux chercheurs
solenn.bihan@univ-lille2.fr

STÉPHANE HARMAND

ADBU, Commission recherche
stephane.harmand@univ-lille2.fr



PRINCIPES DE SAMPRA : les phases 1 et 2 correspondent à la partie du processus gérée par Sampra.

Source : Patrick Devos.

[5] Patrick Devos, Solenn Bihan, *Sigaps/Sampra*, présenté lors de la journée d'information ADBU « Bibliométrie, scientométrie et métriques alternatives », 01/04/2015, http://adbu.fr/competplug/uploads/2015/04/SIGAPS-SAMPRA_vuSB.pdf

[6] Un mémoire Enssib est en cours de préparation sur cette thématique.

[7] Pierre-Étienne Caza, *Quels sont les périodiques essentiels ?*, Actualités UQAM, 16/03/2015, www.actualites.uqam.ca/2015/bibliotheques-revision-des-abonnements-aux-periodiques

[8] Annaïg Mahé, Odile Hologne, Mathieu Andro, « Estimation des dépenses de publication de l'Inra dans un modèle théorique Gold Open Access », *Documentaliste-Sciences de l'information*, vol. 51, 2014/4, p. 71-79.

[9] Paul Thirion, *Bibliométrie et open access à ULG*, présenté lors de la journée d'information ADBU « Bibliométrie, scientométrie et métriques alternatives », 01/04/2015, <http://orbi.ulg.ac.be/handle/2268/179971>

L'ebook est-il inconciliable avec l'open science ? L'offre actuelle de livres numériques en open access est surtout constituée d'ouvrages tombés dans le domaine public. Le contraste avec les revues est frappant. Causes et remèdes.

Vers un « livre libre » ? Les voies du ebook en open access

Couperin a organisé en juin 2014 sa Septième Journée sur le livre électronique autour du thème « Livre électronique et open access »^[1], afin de mettre en lumière les causes de la faiblesse historique de l'offre dans ce domaine et de trouver des solutions.

FREINS JURIDIQUES ET ÉCONOMIQUES

Certes, une offre éditoriale de livres électroniques « accessibles » existe. Springer a récemment lancé un pilote de livres en open access, fondé sur le modèle de l'auteur-payeur^[2]. Mais pourquoi tant de retard par rapport aux revues ? Les « Lignes directrices », rédigées par la Commission européenne dans le cadre d'Horizon 2020, ciblent les revues comme seul type de publications soumis à l'obligation de diffusion en open access dans le cadre d'un financement de l'Union européenne : « L'article de revues est le type de publication scientifique évaluée par les pairs le plus usité. [...] Toutefois, les bénéficiaires sont fortement encouragés à fournir un libre accès à d'autres types de publications [...], par exemple les monographies »^[3]. Les monographies académiques restent un objet éditorialement flou, en marge de la publication scientifique et mal pris en compte par l'évaluation des pairs, et, à la différence des revues, la plus-value apportée par l'éditeur est très importante. Ainsi, si en théorie, l'auteur est toujours libre de négocier les conditions d'exploitation lors de la signature du contrat d'édition, les pratiques restent encadrées par des protocoles associant les représentants des ayants droit.

Ces facteurs expliquent le poids des questions liées à la propriété littéraire et artistique et les faibles marges de manœuvre des politiques incitatives de la recherche en la matière. La publication en open access « gold » est pour l'instant limitée à l'édition à compte d'auteur. Ordinairement, l'éditeur y verra un risque dans l'exploitation de son ouvrage. Cela est encore plus vrai pour la « voie verte » et le dépôt sur une base d'archive. Le cycle d'exploitation étant plus long, il est difficile de jouer sur les durées d'embargo, à la différence des revues.

UNE OFFRE ÉMERGENTE REPOSANT SUR L'ÉCONOMIE DU NET

On ne peut admettre que le livre soit condamné à rester une sorte d'angle mort de l'open access. Il s'agit tout d'abord d'encourager le secteur à sortir des logiques

de fermeture. On rappellera à ce sujet le document *Les 10 commandements à l'éditeur d'ebooks : pour une offre idéale*^[4], rédigé par la cellule ebook de Couperin, ou encore la *Charte des bonnes pratiques pour l'édition scientifique numérique*^[5], rédigée par BSN 7. On y trouve le vœu de favoriser l'interopérabilité, de standardiser les données et les URL. L'éditeur est également invité à rendre publique sa position concernant le dépôt en archive ouverte.

De nombreux projets et expérimentations concrètes émergent pour constituer une offre hétérogène, suscitée par des acteurs variés. Les ouvrages concernés sont avant tout académiques, mais pas uniquement. Tous ont en commun de reposer sur différents modèles économiques venus du Net, rompant avec l'économie traditionnelle du livre. Ainsi, le projet Unglue^[6], pour lequel un partenariat a été signé avec De Gruyter, utilise le crowdfunding pour « libérer » des ouvrages.

Autre modèle, le Freemium. En France, l'acteur majeur en est OpenEdition Books^[7]. Une partie du fonds est en consultation libre en HTML. L'accès aux services est payant (liseuse, ePub, PDF...). Le reste du fonds est en accès dit « exclusif » : les bibliothèques paient pour accéder à ce titre. Le contrat signé entre le diffuseur et les éditeurs vise à accroître l'offre open (50 % des contenus en accès Freemium). Le tiers des revenus, issus des ventes aux collectivités, finance les services.

Les bibliothèques sont appelées à jouer un rôle important dans le développement de l'offre d'ebooks en open access, grâce à une approche fine du marché, ciblant les ouvrages de recherche.

En Grande-Bretagne, le Jisc pilote un programme de diffusion en open access des monographies en sciences humaines et sociales. Il s'agit d'évaluer l'impact du libre accès sur les ventes, les usages et les citations. Un comité de sélection désigne des éditeurs. Les ouvrages retenus sont disponibles en PDF et en licence Creative Commons. L'éditeur commercialise les versions imprimées et les autres formats. Les ouvrages sont ensuite disponibles sur différentes plateformes, dont le Directory of Open Access Books (DOAB).

Knowledge Unlatched^[8] est un organisme sans but lucratif qui coordonne la « libération » d'ouvrages sous droits. L'éditeur fixe un prix pour mettre en

[1] <http://jle-couperin.sciencesconf.org/resource/page/id/1>

[2] www.springeropen.com/books

[3] Horizon 2020, *Lignes directrices pour le libre accès aux publications scientifiques et aux données de recherche dans Horizon 2020*, 11 décembre 2013.

[4] www.couperin.org/relation-éditeurs/bonnes-pratiques/293-les-10-commandements/599-les-10-commandements-de-lediteur-de-books-pour-une-offre-ideale

[5] www.bibliothequescientifique numerique.fr/?Charte-des-bonnes-pratiques-pour-l

[6] <https://unglue.it>

[7] <http://books.openedition.org>

[8] www.knowledgeunlatched.org



↳ *Sitting on History*, une sculpture de Bill Woodrow.

accès libre un ouvrage, les coûts de publication sont ensuite pris en charge collectivement par les bibliothèques adhérentes. Quand le montant du prix est atteint, l'ouvrage est libéré. Son succès dépend donc du nombre de bibliothèques s'engageant à créer cet effet de levier. Aujourd'hui, plus de 300 bibliothèques et 13 éditeurs se sont associés. Les ouvrages sont diffusés sur les plateformes d'Open, d'HathiTrust et de la British Library.

ACCOMPAGNER ET MOBILISER LA COMMUNAUTÉ ENSEIGNANTE

Il existe également des initiatives locales pour une édition native en *open access*. Ainsi les Presses universitaires de Montréal (PUM) et les bibliothèques ont un projet visant à publier en libre accès des monographies pour valoriser la recherche. Dix ouvrages du fonds des PUM sont retenus d'un commun accord avec les bibliothèques. Les PUM produisent la version numérique aux formats PDF et ePub, en plus des versions imprimées (seules ces dernières sont vendues). Les bibliothèques versent aux PUM une aide financière.

Bien sûr, la recherche est un terrain plus favorable que la pédagogie. Toutefois, s'il faut se livrer à un essai de prospective, les initiatives les plus prometteuses viendront sans doute de ce dernier domaine, où les lacunes de l'offre éditoriale sont notables. En France, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'ADBU et l'Observatoire numérique de l'enseignement supérieur projettent de rendre largement accessibles des manuels à l'échelle nationale. Les structures les plus novatrices placent l'enseignant au cœur des projets. Mais pour cela, un accompagnement éditorial est nécessaire, dans le cadre d'une demande faite par une institution académique. L'offre de la plateforme d'OpenClassrooms⁹ mêle fourniture de contenus et service d'ingénierie péda-

gogique, liant tous les types de ressources : moocs, cours rédigés pour le Web et ebooks. L'accès est soit gratuit en ligne, soit payant pour bénéficier d'un suivi pédagogique, télécharger les cours ou imprimer à la demande. Ce projet laisse entrevoir les possibilités du livre enrichi et de l'hybridation des contenus textuels et multimédias.

L'idéal serait d'encourager la création par les enseignants-chercheurs de livres nativement ouverts et libres. Cela existe dans le secondaire, comme Sésamath¹⁰. Dans ce projet « communautaire », les enseignants-auteurs rédigent eux-mêmes de la documentation et des manuels en s'appuyant sur un éditeur partenaire.

CONCLUSION : LES NOUVELLES VOIES DE L'OPEN ACCESS ?

L'édition d'ebooks en *open access* passe soit par la libération des droits d'exploitation, soit par une publication native. Dans tous les cas, un partenariat avec un éditeur est nécessaire pour accéder à son fonds ou utiliser ses compétences techniques. L'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché de l'édition, *pure players* et agrégateurs, bouscule le cycle d'exploitation traditionnel du livre. La diversité des supports et des droits permet de concevoir des modes d'exploitation différents (PDF, streaming, imprimé...). Les bibliothèques jouent alors un rôle central de procuration et de coordination des projets qui mobilisent éditeurs, comités de lecture, institutions et auteurs. Dans le prolongement de sa Septième Journée sur le livre électronique, Couperin a déjà mis en œuvre des projets de partenariats pour la libération de livres.

SÉBASTIEN RESPINGUE-PERRIN

Directeur adjoint,
Bibliothèque de l'université Évry Val d'Essonne
Responsable Cellule ebook de Couperin
sebastien.respingueperrin@univ-evry.fr

[9] <http://openclassrooms.com>

[10] <http://www.sesamath.net>

● ● ● EPISCIENCES.ORG, UN NOUVEAU MODÈLE DE REVUE SCIENTIFIQUE

Le numérique favorise des modes de publications plus rapides, plus accessibles ; il a permis aussi l'émergence de l'*open access* et la mise en place de nouveaux modèles comme les épi-revues.

La recherche est un processus cumulatif qui s'appuie notamment sur les connaissances établies. Le chercheur ne peut pas travailler de façon isolée du reste de sa communauté scientifique : il a besoin, d'une part, de connaître les résultats des recherches menées par d'autres chercheurs pour que lui-même puisse avancer et, d'autre part, il devra soumettre ses propres résultats à ses collègues et les partager. La revue académique est le mode classique de publication des résultats scientifiques, mais, surtout, elle apporte des garanties de validité des résultats publiés grâce à un processus d'évaluation par les pairs (*peer review*).

Un contexte déterminant

La production des revues scientifiques repose sur un travail spécifique qui consiste à organiser les échanges entre le comité éditorial de la revue, garant de sa qualité scientifique, les auteurs qui rédigent et proposent les articles, et les relecteurs qui commentent les papiers et recommandent leur publication, leur modification ou leur rejet. Des éditeurs spécialisés assurent habituellement cette fonction, tout en veillant à la réputation des titres qu'ils hébergent. Les revues scientifiques étant l'un des matériaux de base de l'activité de recherche, ces éditeurs se trouvent de fait en situation de monopole pour la diffusion des revues reconnues. Le prix des abonnements est en constante augmentation, situation critique bien connue des bibliothécaires, à quoi s'ajoute la pression financière créée par le modèle économique des APC (*Article Processing Charges*).

C'est dans ce contexte, marqué par l'exigence de validation par les pairs des

publications, par l'emprise économique des grands éditeurs, mais aussi par les possibilités offertes par le numérique en matière d'archivage et de mise à disposition des documents, que se développent les épi-journaux.

Depuis 2001, le Centre pour la communication scientifique directe¹ (CCSD) propose, à l'ensemble de la communauté scientifique, l'archive ouverte Hal² (connectée à ArXiv³). On peut y déposer (dans le respect des règles juridiques) des documents déjà publiés dans des revues scientifiques, donc évalués par les pairs, mais aussi des pré-publications, soumises ou non pour publication dans des revues.

Des épi-revues à Episciences.org

Les épi-revues se construisent au-dessus des archives ouvertes ; c'est pourquoi, en 2012, le CCSD, associé à l'Institut Fourier et à l'Inria, développe et administre Episciences.org⁴, plateforme d'hébergement de revues scientifiques en libre accès disposant des moyens techniques d'examen par les pairs.

Les épi-revues sont des revues électroniques en libre accès, composées d'articles soumis *via* un dépôt dans une archive ouverte telle que Hal, ArXiv. Ces articles sont immédiatement consultables en accès ouvert, sans attendre les résultats de l'évaluation par les pairs. À l'issue du processus de relecture, l'article peut être validé pour la publication dans la revue. La version définitive, si elle est différente de celle soumise sur l'archive, sera ajoutée à la première version avec le label de la revue.

Des épi-comités ou comités scientifiques, composés d'experts reconnus dans leur discipline, stimulent la création de comités de rédaction susceptibles d'organiser de nouvelles épi-revues, et de veiller à leurs contenus et à leur qualité. Actuellement il existe deux épi-comités : Episciences-IAM⁵ (*Informatics and Applied Mathematics*) et Episciences-Maths⁶.

Parce que la forme de la publication scientifique peut varier, Episciences.org est une plateforme modulable qui offre à chaque revue la possibilité de décider de ses propres règles de gestion concernant aussi bien les auteurs des articles, les rédacteurs, les relecteurs... Pour mettre en œuvre sa politique et son modèle de fonctionnement, le rédacteur en chef dispose d'une grande variété de fonctionnalités paramétrables qu'il choisit d'activer ou non. En outre, ces revues bénéficient d'un environnement technique sécurisé sur des serveurs publics. Quatre revues⁷ sont déjà disponibles sur Episciences.org : on peut citer, par exemple, JDMDH (*Journal of Data Mining and Digital Humanities*) qui est un nouveau titre, alors que DMTCS (*Discrete Mathematics & Theoretical Computer Science*) existait auparavant et a migré complètement sur la plateforme. D'autres titres sont en cours de fabrication.

Les épi-revues cherchent donc à valoriser les fonds en *open access* (*green* et *gold*) tout en constituant un modèle ouvert de publication scientifique. Ils sont un modèle émergent, qui tente de répondre aux exigences des revues scientifiques et au défi économique de leur édition et de leur diffusion. Ce modèle repose et ne peut fonctionner que sur l'engagement de la communauté scientifique. Il doit donc la convaincre de sa pertinence, de sa rigueur et de sa performance, alors même que la qualité du travail des individus et des équipes s'apprécie aussi à travers la réputation des revues dans lesquelles ils publient.

CHRISTINE BERTHAUD

Directrice du CCSD

christine.berthaud@ccsd.cnrs.fr

et L'ÉQUIPE EPISCIENCES.ORG

contact@episciences.org

[1] <http://ccsd.cnrs.fr>

[2] <https://hal.archives-ouvertes.fr>

[3] <http://arxiv.org>

[4] <http://episciences.org>

[5] <http://episciences.org/page/epiiaam>

[6] <http://episciences.org/page/epimath>

[7] <http://episciences.org/page/journals>

L'accès ouvert et la consultation nationale sur le numérique

« Ambition numérique », la consultation lancée l'automne dernier par le Premier ministre, a recueilli 17 678 contributions émanant de plus de 2 300 contributeurs. Gros plan sur la participation commune de BSN 4 et BSN 7 à cette concertation.



En septembre 2014, le Premier ministre a saisi le Conseil national du numérique¹ pour organiser une concertation citoyenne sur les enjeux liés aux transformations numériques : « Je souhaite [...] que le Conseil national du numérique mène une concertation [...] pour recueillir et analyser les avis et contributions des citoyens et des acteurs de la société civile, associatifs, économiques et institutionnels sur les besoins et les démarches à adopter en matière de numérique, notamment en ce qui concerne le développement économique, l'innovation, les droits et libertés fondamentaux ».

UNE CONTRIBUTION COMMUNE BSN 4 ET BSN 7

Les membres des segments 4 et 7 de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN) ont saisi cette opportunité pour proposer des évolutions législatives permettant de développer l'accès ouvert. Le segment 4 (BSN 4) traite de l'accès ouvert, quelle que soit la voie qui y mène, c'est-à-dire les archives ouvertes ou l'édition électronique ouverte. Le segment 7 (BSN 7) travaille sur les questions d'édition électronique : il a notamment publié une charte des bonnes pratiques pour l'édition numérique scientifique et initié une enquête sur les coûts éditoriaux des revues.

Il existe une forte coopération entre BSN 4 et BSN 7. Ils s'apprentent à lancer en commun une étude sur les

nouvelles formes d'édition. Ils ont donc décidé de participer ensemble à la consultation lancée par le Conseil national du numérique en déposant une contribution intitulée *Généraliser l'accès ouvert à tous aux résultats de la recherche financée sur fonds publics*², publiée dans son intégralité page suivante. Les membres de BSN 4 et de BSN 7 s'y expriment à titre individuel.

La première partie de la contribution a pour objectif de « mettre en place un dispositif légal qui garantisse la diffusion en accès ouvert des résultats de la recherche financée totalement ou partiellement sur fonds publics ». Dans cette optique, elle propose une définition des documents qui devraient être concernés par le dispositif légal : les textes issus de recherches financées sur fonds publics. Elle veut, à la fois, « empêcher d'empêcher » la diffusion en accès ouvert par les chercheurs et créer une obligation de dépôt immédiat dans une archive ouverte. La deuxième partie a pour objectif d'« assurer des conditions optimales de diffusion des publications scientifiques », de nombreux obstacles s'opposant actuellement à l'usage, à la citation et à la diffusion des textes scientifiques financés par l'État.

Cette contribution est également l'occasion de stabiliser le vocabulaire français dans le domaine de l'accès ouvert. En effet, l'anglais « open access » a été initialement traduit par « libre accès ». Malheureusement, « ouvert » et « libre » n'ont pas du tout le même sens. En effet, il est nécessaire de distinguer la diffusion ouverte des textes, c'est-à-dire sans barrière technique ou commerciale à l'accès, de la diffusion des textes sous licence libre, permettant des réutilisations plus ou moins larges, selon la licence adoptée par l'auteur – le modèle de licence libre le plus connu étant les licences *Creative Commons*. La contribution privilégie l'accès ouvert, moins difficile à atteindre que l'accès libre, tout en encourageant l'adoption des licences libres.

D'AUTRES CONTRIBUTIONS SUR LE MÊME SUJET

La contribution des groupes BSN 4 et BSN 7 est proche, dans ses objectifs et les modalités de mise en œuvre proposées, de celle déposée par le consortium Couperin³. Se référant aux initiatives des États en Allemagne, Argentine, Italie et Espagne, cette

[1] Le Conseil national du numérique est une commission consultative, créée par l'État, qui a pour mission de formuler de manière indépendante et de rendre publics des avis et des recommandations sur toute question relative à l'impact du numérique sur la société et sur l'économie.

[2] <http://contribuez.cnnumerique.fr/debat/109/avis/3055>

[3] <http://contribuez.cnnumerique.fr/debat/109/avis/3174>

[4] <http://contribuez.cnumerique.fr/debat/109/avis/2921>

[5] <http://contribuez.cnumerique.fr/debat/109/avis/2947>

[6] <http://contribuez.cnumerique.fr/debat/109/avis/3375>

[7] <http://contribuez.cnumerique.fr/debat/109/avis/3266>

[8] <https://juliareda.eu/le-rapport-reda-explique/>

dernière appelle à une évolution législative comportant un droit et un devoir (« mandat ») de dépôt en archives ouvertes. L'université Paris Ouest Nanterre La Défense a déposé une contribution allant exactement dans le même sens⁴. De son côté, le collectif SavoirsCom1 a déposé une contribution proposant d'élargir la problématique à l'« *open science* »⁵, c'est-à-dire à l'ensemble des données et processus de la recherche, et au libre accès, c'est-à-dire à une diffusion des résultats sous licence libre.

Trois autres contributions, issues du secteur privé, prennent acte des progrès de l'accès ouvert, mais manifestent des inquiétudes. Ces contributions, notamment celle du Groupement français de l'industrie de l'information (GFII)⁶, appellent à un dialogue concerté

avec le secteur privé, à une définition du périmètre concerné, à des expérimentations, à la prise en compte de la diversité des modèles et des coûts du travail réalisé par les éditeurs⁷.

Alors que le rapport Reda⁸ propose des évolutions progressistes et, pour l'essentiel, indispensables à l'échelle européenne, la consultation du Conseil national du numérique montre que la France s'interroge enfin sur la façon dont le droit pourrait favoriser l'accès ouvert. C'est une opportunité unique qu'il faut saisir.

MARIN DACOS

Directeur du Centre pour l'édition électronique ouverte
Coordinateur de BSN 7
marin.dacos@openedition.org

● ● ● GÉNÉRALISER L'ACCÈS OUVERT À TOUS AUX RÉSULTATS DE LA RECHERCHE FINANCÉE SUR FONDS PUBLICS

Texte intégral de la contribution commune BSN 4 et BSN 7 dans le cadre de la consultation nationale sur le numérique.

◆ Mettre en place un dispositif légal qui garantisse la diffusion en accès ouvert des résultats de la recherche financée totalement ou partiellement sur fonds publics.

Il s'agit de répondre aux besoins de la communauté scientifique et de la société, exprimés notamment dans la Déclaration de Berlin de 2003 sur l'*open access*. Il s'agit également de se mettre en conformité avec le nouveau code de la recherche de 2013, qui stipule que « *La recherche publique a pour objectifs [...] le partage et la diffusion des connaissances scientifiques en donnant priorité aux formats libres d'accès* ». Il s'agit, enfin, de suivre la recommandation européenne du 17 juillet 2012 « *relative à l'accès aux informations scientifiques et à leur conservation* ». Cette démarche a pour objectif de préciser les droits et devoirs des auteurs dans le cadre de l'édition de recherche à l'heure du numérique, dans le respect des conditions d'exploitation éditoriale de leur production scientifique.

- Définir légalement les textes de recherches qui sont financées totalement ou partiellement sur fonds publics en tant que l'ensemble des objets éditoriaux qui font l'objet d'une évaluation dans le cadre de la carrière du chercheur, en particulier les articles de périodiques et les thèses ; l'extension du dispositif au livre de recherche, également concerné, devra faire l'objet d'études et d'expérimentations préalables à l'échelle nationale et internationale. On définira le texte de recherche comme étant le texte définitif, c'est-à-dire le contenu de la version éditée, le manuscrit accepté pour publication, à savoir la version évaluée, révisée et corrigée, à l'exception de la mise en forme qui est la marque matérielle de l'éditeur.

- Rendre légalement impossible la cession exclusive des textes de recherches totalement ou partiellement financés sur fonds publics, afin de permettre leur diffusion en accès ouvert.

- Créer une obligation de dépôt immédiat dans une archive ouverte (nationale, institutionnelle ou thématique) et de diffusion en accès ouvert dans un délai conforme aux recommandations européennes des textes de recherches financées totalement ou partiellement sur fonds publics, que ce soit par l'auteur, par son institution de rattachement ou par l'éditeur.

- Encourager la diffusion des textes de recherches qui sont financées totalement ou partiellement sur fonds publics sous des licences permettant leur réutilisation.

- Faire en sorte que le cadre législatif ne soit pas un frein à l'exploration de nouveaux modèles éditoriaux et économiques pour l'édition scientifique.

◆ Assurer des conditions optimales de diffusion des publications scientifiques.

- Prohiber les mesures techniques de protection (MTP) dont la finalité ou l'effet est d'empêcher la copie privée, la citation, ou de limiter l'usage à un seul terminal ou à un seul type de support.

- Créer une exception au code de la propriété intellectuelle pour le *text and data mining* (TDM) portant sur les données et les publications produites par la recherche sur fonds publics, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

- Libérer les usages dans les cadres pédagogiques et de recherche. Aujourd'hui, l'exception pédagogique et de recherche au code de la propriété intellectuelle est inapplicable. La mise en place d'une licence légale pour la pédagogie et la recherche nous semblerait une solution nécessaire.

Les membres de BSN 4 (groupe travaillant sur l'*open access*) et BSN 7 (groupe travaillant sur l'édition scientifique), s'exprimant à titre individuel

Archives ouvertes et droit d'auteur

Quelle est la place du droit d'auteur lorsque l'*open access* se réalise via les archives ouvertes ? Carine Bernault, professeur de droit privé à l'université de Nantes, envisage ici la question de l'accès aux œuvres scientifiques, puis celle de l'« utilisation » des œuvres ainsi rendues accessibles, dissociant de la sorte les deux « pieds » sur lesquels repose l'*open access*¹.

Le droit d'auteur est incontournable lorsque l'on évoque l'*open access*. Les travaux scientifiques présentés sous forme d'articles ou d'ouvrages sont généralement des œuvres originales et les chercheurs sont donc des auteurs, titulaires de droits sur leurs créations. Dès lors, l'exploitation de ces publications suppose l'accord de ces auteurs. Avant le développement de l'*open access*, cet accord était traditionnellement formalisé par un contrat d'édition confiant au seul éditeur le rôle de publier l'œuvre et de la diffuser aux lecteurs. Avec l'*open access*, ces pratiques évoluent, l'éditeur peut lui-même communiquer l'œuvre de manière « ouverte » ou bien permettre le dépôt du texte dans une archive. Le droit d'auteur est également incontournable lorsque l'on aborde l'autre « volet » de l'*open access* : l'utilisation de l'œuvre rendue accessible. L'*Initiative de Budapest pour l'accès ouvert*² proclame en effet que l'« accès libre » à la littérature scientifique implique certes « sa mise à disposition gratuite sur l'Internet public », mais aussi la possibilité pour le lecteur d'exploiter l'œuvre « sans barrière financière, légale ou technique autre que celles indissociables de l'accès et l'utilisation d'Internet ». Il est ajouté plus loin que « la seule contrainte sur la reproduction et la distribution, et le seul rôle du copyright dans ce domaine, devrait être de garantir aux auteurs un contrôle sur l'intégrité de leurs travaux et le droit à être correctement reconnus et cités ».

ACCÈS AUX ŒUVRES SCIENTIFIQUES ET DROIT D'AUTEUR

Le droit d'auteur peut à la fois constituer un obstacle au libre accès et devenir un outil pour en favoriser le développement. Si l'on souhaite donner tout son sens à l'*open access*, il faut diffuser en accès ouvert les travaux actuels, futurs mais aussi passés. Or pour ces derniers, l'obstacle au libre accès viendra généralement des contrats conclus par les auteurs avec les éditeurs. Très souvent, ces contrats accordent à l'éditeur une exclusivité d'exploitation de l'œuvre, et cela sur support « papier » comme pour une exploitation en ligne, pour le monde entier et pour toute la durée des droits. Le chercheur est alors privé de la possibilité d'exploiter lui-même sa création sauf à négocier avec l'éditeur un avenant au contrat, ce qui n'est sans doute pas impossible

mais pour le moins laborieux. Ici, le droit d'auteur peut donc être un obstacle au libre accès et tout dépendra du rapport de force entre l'auteur et son éditeur.

Cette question du rapport de force est également importante lorsque l'on aborde le cas de la diffusion des œuvres actuellement publiées. L'auteur peut alors faire le choix du libre accès en décidant de publier son article dans une revue qui autorisera en parallèle le dépôt dans une archive ouverte, parfois après une période dite d'embargo assurant à l'éditeur une exclusivité de quelques mois. Tout dépend donc de la volonté du chercheur et de sa capacité à trouver un éditeur « conciliant ».

Mais l'étude des différentes situations rencontrées dans plusieurs pays montre que si l'*open access* dépend de la seule volonté des chercheurs, son développement risque d'être freiné. Un chercheur isolé face à un éditeur puissant et prestigieux peut hésiter à défendre sa volonté de favoriser le libre accès. Face à un contrat type adressé par une maison d'édition, il est parfois bien difficile pour le non-juriste de savoir comment négocier et quoi négocier. Certes, des clauses types sont parfois proposées afin que les auteurs puissent les soumettre directement à leurs éditeurs : on peut citer, par exemple, les actions de Sparc (Scholarly Publishing and Academic Resources Coalition)³. Mais il reste ensuite toujours à négocier avec l'éditeur.

D'autres voies ont donc été explorées pour assurer l'essor de l'*open access*. Il peut ainsi constituer une condition du financement de la recherche. Par exemple, aux États-Unis, la section 527 du *Consolidated Appropriations Act* de 2014 prévoit que toute agence fédérale soumise à cette loi et qui investit plus de 100 millions de dollars dans la recherche doit s'assurer que les travaux ainsi financés sont librement accessibles en ligne au plus tard 12 mois après la date « officielle » de publication⁴. D'autres législateurs ont adopté une approche différente et ainsi en Allemagne, depuis le 1^{er} janvier 2014, l'auteur dispose d'un « droit d'exploitation secondaire ». Il peut « rendre publiquement accessible [sa] contribution dans la version acceptée du manuscrit, après un délai de 12 mois suivant sa première publication, toute fin commerciale étant exclue ». Ce dispositif s'applique lorsque cette contribution scientifique est « née d'une activité de

[1] Cet article constitue la version abrégée d'un texte intitulé « Le rôle du droit d'auteur dans le développement de l'*open access* via les archives ouvertes », rédigé pour le colloque international : « Libre accès et recherche scientifique : vers de nouvelles valeurs », nov. 2014, Tunis et disponible dans Hal SHS (n° 01120188).

[2] www.budapestopenaccessinitiative.org/translations/french-translation

[3] www.sparc.arl.org/resources/authors/addendum-2007

[4] *Public Law* 113-76, Division H section 527, www.gpo.gov/fdsys/pkg/PLAW-113publ76/pdf/PLAW-113publ76.pdf



Ju gatsu mikka / Wikimedia Commons (CC BY-SA 3.0)

➔ Creative Commons guidant les contributeurs, d'après La Liberté guidant le peuple d'Eugène Delacroix.

recherche financée au moins pour moitié par des ressources publiques et publiée dans une collection périodique paraissant au moins deux fois par an»⁵. Ici, le droit d'auteur est donc bien un « outil » au service de l'*open access*.

« UTILISATION » DES ŒUVRES SCIENTIFIQUES ET DROIT D'AUTEUR

L'*open access*, implique, on vient de le voir, que les travaux scientifiques soient accessibles gratuitement en ligne, sans restriction. Mais il ne s'arrête pas là. Si l'on reprend le texte de l'*Initiative de Budapest pour l'accès ouvert*, il s'agit aussi de permettre « à tout un chacun de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces articles, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale, sans barrière financière, légale ou technique autre que celles indissociables de l'accès et l'utilisation d'Internet ».

Dans cette logique, *open access* signifie « libre » accès, mais aussi « libre » utilisation. Or, juridiquement, l'un ne va pas nécessairement avec l'autre. Un article déposé dans une archive ouverte est accessible gratuitement. En revanche, s'il n'est accompagné d'aucune licence, il ne sera pas libre-

ment exploitable. Seules les exceptions au droit d'auteur déterminées par la loi applicable permettront de se livrer à certaines exploitations. Par exemple, au regard du droit français, il sera possible de faire une copie de l'œuvre pour un usage privé, de brefs passages du texte pourront être cités à des fins « critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information »⁶ et des extraits pourront également être utilisés pour l'enseignement ou la recherche⁷. Mais, au-delà, toute exploitation sera en principe subordonnée à l'accord exprès de l'auteur. Il faut bien mesurer les limites qu'impose une telle situation. Par exemple, on discute beaucoup, en ce moment, de l'intérêt du *text mining* ou du *data mining* pour la recherche scientifique. Il s'agit ainsi d'« explorer de manière automatique une masse de données pour en extraire un savoir ou une connaissance, pour identifier un lien entre plusieurs informations jusqu'alors considérées comme indépendantes »⁸. Or, une telle pratique suppose d'extraire, copier, exploiter les données fouillées et cela implique d'obtenir le consentement du titulaire des droits sur l'œuvre fouillée. À défaut d'exception au droit d'auteur permettant de tels actes, la solution la plus simple pour autoriser de telles recherches consiste alors à associer à l'œuvre diffusée en libre accès une licence autorisant ces exploitations.

[5] Loi du 1^{er} oct. 2013 relative à l'utilisation des œuvres orphelines et épuisées et à une autre modification de la loi sur le droit d'auteur, *Bundesgesetzblatt*, n° 59, 8 octobre 2013, p. 3728.

Traduction proposée par H. Gruttemeier, « Point sur le libre accès en Allemagne », <http://openaccess.inist.fr/?Point-sur-le-Libre-Acces-en>

[6] Art. L. 122-5, 3°, a) du code de la propriété intellectuelle.

[7] Art. L. 122-5, 3°, e) du code de la propriété intellectuelle.

[8] Carine Bernault, Jean-Pierre Clavier, *Dictionnaire de droit de la propriété intellectuelle*, Ellipses, 2^e éd., 2015.

Au-delà même du *data* ou *text mining*, pour rendre les œuvres en libre accès librement utilisables, il faut donc les accompagner de licences déterminant les usages autorisés. Les licences les plus connues sont sans doute les *Creative Commons* qui offrent plusieurs options différentes allant de la seule exigence de la mention du nom de l'auteur en cas d'exploitation de l'œuvre à l'interdiction des modifications ou des exploitations commerciales.

Il appartient ainsi à chaque chercheur qui dépose son œuvre dans une archive de l'associer, ou non, à une licence qui déterminera les actes d'exploitation autorisés. Là encore, si l'objectif de l'*open access* est de permettre à la fois l'accès et la réutilisation des travaux scientifiques, on peut se demander quels moyens mettre en œuvre pour l'atteindre. L'examen des œuvres disponibles dans diverses archives ouvertes montre que les pratiques sont très hétérogènes et que toutes les œuvres en libre accès ne sont pas librement exploitables, loin de là.

Se pose alors la question du rôle des archives ouvertes. Elles peuvent tout d'abord, et c'est sans doute le minimum, informer les chercheurs qui déposent leurs travaux de l'intérêt des licences telles que les *Creative Commons*. Elles peuvent même les inciter à utiliser une telle licence. Mais une archive peut aussi adopter sa propre licence qui sera alors appliquée à toutes les œuvres qui y sont déposées. Ainsi, l'archive de l'université Harvard, appelée Dash⁹, prévoit que les internautes peuvent utiliser, reproduire, distribuer, les articles pour mener une étude personnelle, enseigner (ce qui

inclut la possibilité de distribuer des copies de l'œuvre aux étudiants), pour mener des recherches (ce qui inclut notamment le *text* et *data mining*). Ces actes sont autorisés à condition notamment que l'internaute ne se livre à aucune exploitation commerciale de l'article et que le nom de l'auteur soit toujours associé à son œuvre¹⁰.

CONCLUSION

On constate une évolution du sens donné à l'*« open access »*, dans la pratique tout au moins. Dans l'Initiative de Budapest, il est question de permettre la *« disposition gratuite sur l'Internet public »* des travaux scientifiques mais aussi leur utilisation. Ces objectifs concernent toute la *« littérature (scientifique) des revues à comité de lecture »*. Or, il faut constater que de nombreuses œuvres disponibles dans les archives ouvertes ne sont pas exploitables au-delà des seules exceptions au droit d'auteur prévues par les lois applicables. L'accès ouvert se réduit alors à un accès gratuit. On peut penser que ce *« quasi » open access* constitue déjà un progrès. On peut aussi regretter ce qui peut apparaître comme un compromis. Mais peut-être est-ce le prix à payer pour faire *« bouger les lignes »* en attendant de voir s'imposer à l'échelle planétaire l'*open access* tel que conçu dans la déclaration de Budapest¹¹ ?

CARINE BERNAULT

Professeur à l'université de Nantes
Directrice de l'Institut de recherche en droit privé
carine.bernault@univ-nantes.fr

[9]

<https://osc.hul.harvard.edu/dash/>

[10] Voir l'ensemble des conditions au point 3 des *« Terms of Use for Dash Repository »* :

<https://osc.hul.harvard.edu/dash/termsfuse>.

[11] Voir en ce sens : *Dix ans après l'Initiative de Budapest : ce sera le libre accès par défaut, § 2.1 : « Hiérarchiser les priorités et mettre en place des stratégies implique de reconnaître que l'accès "gratis" est supérieur à l'accès payant, l'accès "gratis" sous licence libre étant lui-même supérieur au seul accès "gratis", et, enfin, l'accès sous licence libre de type CC-BY ou équivalente est préférable à un accès sous une licence libre qui serait plus restrictive. Il faut mettre en œuvre ce que l'on peut quand on peut. Nous ne devrions pas retarder la mise en œuvre du libre accès "gratis" au prétexte de viser l'accès sous licence libre, mais nous ne devrions pas nous limiter non plus au libre accès "gratis" si nous pouvons obtenir des licences libres »*,

www.budapestopenaccessinitiative.org/boai-10-translations/french

À NOTER

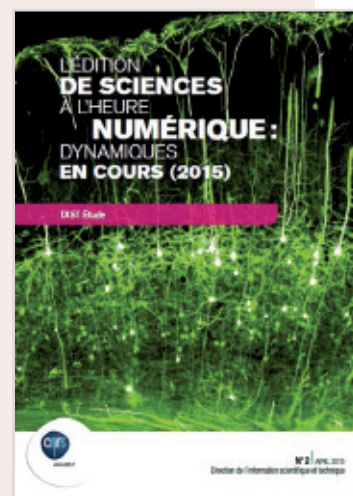
La Direction de l'information scientifique et technique du CNRS vient de publier en avril dernier une étude consacrée à *L'édition de sciences à l'heure numérique : dynamiques en cours (2015)*.

Après un panorama complet du marché de l'édition scientifique, l'étude se penche sur les évolutions majeures de ce marché, les nouveaux axes de stratégie des grands éditeurs privés (*gold open access*, plateformes de services). La dernière partie pointe le rôle des politiques publiques pour assurer l'équilibre nécessaire entre grands éditeurs scientifiques et écosystème de la recherche.

Quelques chiffres extraits de l'étude

Le marché mondial de l'édition scientifique de recherche est estimé à 12,8 milliards d'euros. Les

services numériques représentent en moyenne 60 % des chiffres d'affaires (75 % pour les grands éditeurs). Le marché est dominé par 12 grands éditeurs dont les quatre premiers publient 50,1 % des revues à facteur d'impact et affichent un nombre moyen de 1 500 revues à leur catalogues, alors que seuls 2 % des éditeurs publient 100 titres ou plus. Les éditeurs ont entrepris une conversion généralisée de leur modèle éditorial en *gold open access* : la création de nouvelles revues en *open access* représente désormais près de 80 % des nouveaux titres lancés sur le marché. L'investissement par les grands éditeurs du champ du *gold open access* est indissociable de leur volonté d'être à terme des sociétés de service, monétisant les usages de leurs plateformes en ligne.



POUR EN SAVOIR PLUS

L'intégralité de l'étude est consultable en ligne sur : [www.cnrs.fr/dist/z-outils/documents/Distinfo2/DISTetude2%20\(2\).pdf](http://www.cnrs.fr/dist/z-outils/documents/Distinfo2/DISTetude2%20(2).pdf)

Depuis le 1^{er} avril 2015, la bibliothèque d'histoire de l'art de la Fondation Custodia a rejoint le Sudoc. Une occasion pour retracer l'origine de cette fondation et de présenter le fonds et les évolutions de sa bibliothèque.

La bibliothèque d'histoire de l'art *de la Fondation Custodia*

Dans un petit hôtel particulier parisien du XVIII^e siècle, situé à côté de l'Assemblée nationale, se trouve l'une des plus importantes collections privées de dessins anciens au monde. Gérée par la Fondation Custodia, elle a été constituée par le connaisseur et collectionneur néerlandais Frits Lugt (1884-1970). En transférant leur collection et leur fortune à la Fondation, les époux Lugt surent garantir la pérennité de leur patrimoine. De nos jours, cette maison est le centre dynamique de nombreuses activités qui ont pour mission essentielle de « servir l'histoire de l'art ». Dans cet esprit, la bibliothèque de conservation, riche de 130 000 ouvrages, est ouverte à tout amateur d'art qui souhaite consulter ses livres ou ses périodiques.

FRITS LUGT, UN COLLECTIONNEUR ÉCLAIRÉ

Tout jeune déjà, le petit Frits passait ses journées au Rijksmuseum d'Amsterdam pour étudier les dessins des maîtres hollandais de l'Âge d'or. Cette passion précoce, assortie d'un intérêt relatif pour l'école, engagea ses parents à l'envoyer parfaire son éducation dans les grandes capitales européennes. Lugt a commencé, jeune homme, à collectionner. Une fois marié, il a poursuivi sa collection exceptionnelle d'œuvres sur papier tout en rédigeant les catalogues des fonds de dessins des écoles du Nord que les grandes institutions françaises comme le Petit Palais ou le musée du Louvre lui confièrent en raison de l'acuité de son regard et de la méticulosité de son travail. Mais en parallèle, Lugt a également accompli à l'échelle européenne un vaste travail de recherche sur les marques de collection, ces petits signes apposés depuis le XVI^e siècle par certains collectionneurs sur leurs feuilles. Son ouvrage de référence : *Les Marques de collections de dessins & d'estampes*, paru en 1921 et suivi du *Supplément* en 1956, en constitue le témoignage inégalé. Passionné par le monde de l'art et des collectionneurs, Lugt a par ailleurs publié en



➔ Le grand escalier, orné de tableaux, de l'hôtel Turgot qui héberge la Fondation Custodia.

1938 le premier volume de son *Répertoire des catalogues de ventes publiques*.

LA FONDATION CUSTODIA ET SA COLLECTION

Créée par Lugt en 1947, la Fondation perpétue son œuvre depuis sa disparition en 1970. Elle collectionne, publie, soutient des projets scientifiques dans le domaine de l'histoire de l'art, poursuit la recherche des marques de collection¹, restaure, organise des expositions et accueille des lecteurs dans sa bibliothèque.

La collection d'art en quelques chiffres

- 8 000 dessins du XV^e au XXI^e siècle : italiens, français, hollandais, flamands... de Léonard de Vinci, Barocci, Bruegel, Rubens, Rembrandt, Watteau ou Ingres... ;
- 15 000 estampes : dans des tirages d'une exceptionnelle qualité, de Lucas de Leyde, Rembrandt, Van Dyck, Goya, Parmigianino, Andreani... ;
- 450 peintures de Ruisdael, Saenredam, Guardi, Michallon, Corot... ;
- 55 000 lettres autographes de Titien,

Michel-Ange, Rembrandt, Ter Borch, Poussin, Ingres, Manet, Gauguin... ;
 • 2 000 livres anciens comme l'*Académie de l'Espée* (Thibault), le *Voyage pittoresque* (Saint-Non), l'*Emblemata amatoria* (Heinsius)...
 Ces œuvres sont consultables sur rendez-vous. Considérée comme l'une des plus belles au monde, la salle de consultation accueille les chercheurs et les amateurs d'art dans l'intimité de l'hôtel Turgot et réunit des conditions de confort et de réflexion idéales.

LE FONDS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dans l'hôtel Lévis-Mirepoix, attenant à l'hôtel Turgot, la Fondation Custodia organise ses activités publiques, jusqu'en 2013 sous l'égide de l'Institut néerlandais, dont Frits Lugt avait été l'instigateur.

Avec ses 130 000 volumes, la bibliothèque est l'une des bibliothèques spécialisées en histoire de l'art les plus importantes en France. Son fonds reflète la richesse et les thèmes de la collection d'art.

Particulièrement étendu pour les arts graphiques, exhaustif pour l'art des écoles du Nord de l'Âge d'or, il est principalement constitué de monographies, de périodiques, de catalogues d'expositions et de collections dans le domaine des beaux-arts occidentaux de 1450 à 1900.

Il est complété par un ensemble conséquent d'études sur les miniatures indiennes, la topographie et l'art danois, les portraits miniatures, l'histoire des collections et des collectionneurs et l'histoire du livre illustré. La politique d'acquisition s'étend jusqu'à nos jours en ce qui concerne les œuvres sur papier des Pays-Bas.

En 2005, le fonds Van Hasselt, du nom de l'ancien directeur de la Custodia, très riche en matière d'art espagnol et danois est venu enrichir la bibliothèque. Le grand historien de l'art James Byam Shaw a également légué son importante bibliothèque, renforçant nos rayons italiens.

UN TRÉSOR LONGTEMPS CACHÉ

Pendant de nombreuses années, la bibliothèque n'a été connue que par d'heureux initiés. Depuis quelques années, la direction et l'équipe de la bibliothèque ont développé des initiatives pour mieux la faire connaître et l'inscrire dans le réseau français afin qu'elle contribue pleinement à sa mission de « servir l'histoire de l'art », chère à Frits Lugt. L'ancien système intégré de gestion de bibliothèques a été remplacé par



➔ Vues de la bibliothèque, installée au quatrième étage de l'hôtel Lévis-Mirepoix, attenant à l'hôtel Turgot.

Koha et une nouvelle brochure a été éditée pour informer le public « cible ». Des coopérations avec les professeurs d'histoire de l'art sont par ailleurs en cours de développement et le fonds des livres anciens a été signalé dans le *Short Title Catalogue Netherlands*.

Depuis novembre 2014, les lecteurs sont accueillis dans les nouvelles salles installées au quatrième étage de l'hôtel Lévis-Mirepoix, dans un appartement haussmannien rénové à cet effet et où ils disposent de monographies d'artistes hollandais et flamands en libre accès. La salle de lecture est ornée de tableaux du XVII^e siècle de notre collection.

LE DÉPLOIEMENT DANS LE SUDOC

Depuis quelques mois, nous sommes en plein déploiement dans le Sudoc. Le choix de faire partie de ce catalogue collectif a été mûrement réfléchi. Les dimensions et le modèle de notre bibliothèque ressemblent en effet très peu aux grandes bibliothèques universitaires ; en outre, nos documents ne sont jamais prêtés. Néanmoins, le catalogue partagé, la visibilité de l'ensemble de notre fonds auprès de la communauté scientifique française, ainsi que le bénéfice des contacts interprofessionnels nous ont convaincus de franchir le pas.



© Yannick Pyanee

Les premières notices ont déjà été créées et des exemplaires signalés, mais, pour l'instant, les chargements réguliers ne sont pas encore opérationnels et l'exemplarisation automatique est en préparation.

À partir de l'été 2015, la Terra Foundation, spécialisée dans l'art américain, intégrera l'hôtel Lévis-Mirepoix. Son déploiement dans le Sudoc, il y a quelques années, a montré qu'il existait bel et bien une place dans le réseau pour les bibliothèques privées spécialisées.

WILFRED DE BRUIJN

Responsable de la bibliothèque
 fwdebruijn@fondationcustodia.fr

[1] Consultables sur la base de données en ligne : www.marquesdecollections.fr



POUR EN SAVOIR PLUS

- SITE WEB DE LA FONDATION CUSTODIA : <http://fondationcustodia.fr>
- À partir de ce site, vous pouvez notamment vous abonner à la newsletter de la Fondation.
- CATALOGUE EN LIGNE DE LA BIBLIOTHÈQUE : <http://biblio.fondationcustodia.fr>

Les rouages de Bacon

Alors que le projet Bacon (BAse de COnnnaissance Nationale) est désormais dans les starting-blocks, rappel des grands principes régissant sa mise en œuvre.

Au sein de la documentation électronique, les éditeurs occupent une place fondamentale puisqu'ils disposent des métadonnées nécessaires à la gestion des accès aux documents par les usagers. Le projet Bacon a été conçu pour favoriser le partage de ces métadonnées avec les acteurs du système qui en ont le besoin.

Le socle : les bases de connaissance

Les bases de connaissance sont des dépôts de métadonnées permettant la gestion de l'accès aux documents électroniques. Associées à un résolveur de lien, elles sont utilisées par les bibliothèques afin de permettre à l'utilisateur de disposer, selon ses droits, du document qu'il cherche à consulter.

Il existe deux types de bases de connaissance : les bases de connaissance commerciales (ExLibris, Proquest...), qui fournissent à la fois un certain nombre de métadonnées et les outils qui permettent de les exploiter ; les bases de connaissance nationales (KB+, Bacon...) qui ont pour vocation non pas de remplacer les bases commerciales, mais d'améliorer la qualité des métadonnées qu'elles contiennent.

En effet, les bases de connaissance commerciales actuelles n'intègrent pas ou mal (couverture, exactitude) les données correspondant aux ressources en langue française. Il ne s'agit pas ici de leur faire porter la responsabilité de cet état de fait : celui-ci résulte d'un manque de cohésion des informations partagées par les acteurs du circuit de la documentation électronique en raison de l'absence de norme venant organiser ces échanges de métadonnées.

Une recommandation : KBART

Or, depuis 2010, une recommandation a été élaborée. Elle porte le nom de « Knowledge Bases And Related Tools » (KBART,

bases de connaissance et outils associés)¹. KBART préconise un format dans lequel les éditeurs pourront décrire, puis mettre à disposition les métadonnées nécessaires à la gestion des accès aux ressources. Elle a avant tout été conçue pour les métadonnées de périodiques, mais une seconde version (2014) a permis de l'élargir aux livres électroniques. Concrètement, il s'agit pour l'éditeur de produire des fichiers tabulés, contenant l'ensemble des ressources disponibles sur sa plateforme, et autant de fichiers qu'il a d'offres commerciales. L'enjeu, pour la bibliothèque ayant souscrit à l'une de ces offres, est de pouvoir alimenter directement les outils dont elle dispose avec les métadonnées dont elle a besoin.

Un service : Bacon

Ainsi, Bacon peut être défini comme un entrepôt contenant des métadonnées de référence, exposées sous licence CCo (transfert dans le domaine public) et permettant d'améliorer, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, le signalement de la documentation électronique pour l'enseignement supérieur et la recherche en France. Cependant, cette définition ne considère que la partie émergée de l'iceberg.

En amont du service, la démarche Bacon permet de sensibiliser les éditeurs aux avantages apportés par la recommandation KBART. Produire de tels fichiers augmente la visibilité de leur produc-

tion éditoriale auprès de l'ensemble des acteurs susceptibles de souscrire aux offres commerciales qu'ils proposent. Par ailleurs, parce qu'ils disposent des métadonnées nécessaires à la réalisation des fichiers KBART, qui sont les mêmes que celles utilisées pour la réalisation de leurs plateformes, nous avons fait le choix de les inciter à produire ces fichiers en leur proposant notre expertise dans le domaine. À ce jour, neuf éditeurs² ont accepté de s'engager dans la démarche et 16 fichiers ont été intégrés à la base de données.

Par le projet Bacon, l'Abes poursuit sa mission de signalement de la documentation en facilitant l'accès aux ressources électroniques et en favorisant la valorisation des publications académiques francophones. Le travail mené jusqu'à présent doit être poursuivi, avec pour objectif d'impliquer toujours plus d'éditeurs dans le projet, y compris les éditeurs étrangers dont les ressources sont acquises par les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche français.

CYRIL LEROY

Gestionnaire des métadonnées, Abes

[1] www.niso.org/workrooms/kbart

[2] Il s'agit de Cairn, Classiques Garnier Numérique, Droz, Éditions Francis Lefebvre, Érudit, Numdam, Numérique Premium, OpenEdition, Persée.

Ar(abes)que : LA ROUE TOURNE !

Après 15 numéros d'Arabesques réalisés avec brio, Béatrice Pedot, notre prestataire pour le suivi éditorial et le secrétariat de rédaction de la revue, prend une retraite bien méritée. L'Abes ayant décidé d'internaliser à nouveau ces fonctions, le relais est transmis à compter du prochain numéro (n° 80) à Marion Grand-Démery.

Contact : grand-demery@abes.fr



Andy - Andrew Fogg / Flickr (CC BY 2.0)



SGBM : les contours du chantier

A ce stade du projet, rappelons les trois objectifs principaux du **Système de gestion de bibliothèque mutualisé (SGBM)** : fournir un système de gestion locale mutualisé aux bibliothèques des établissements membres du réseau Sudoc ; proposer, le cas échéant, un outil de découverte local associé au système de gestion ; garantir l'articulation entre le SGBM et les systèmes nationaux de signalement administrés par l'Abes pour les bibliothèques

Organisation

Neuf établissements pilotes se sont engagés à porter ce projet depuis son origine : Université de Bordeaux, service de coopération documentaire ; Uniscience, Cité des sciences et de l'Industrie ; Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand ; Université du Havre ; Université de Lille 3 ; Université du Littoral Côte d'Opale ; Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier ; Université Paris-Descartes ; Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées.

L'équipe projet est composée pour l'Abes d'un directeur de projet, de deux chefs de projets (fonctionnel et informatique), de plusieurs experts de l'Agence intervenant ponctuellement en soutien ; d'un chef de projet par établissement pilote.

L'organisation du projet est construite autour de **huit commissions** reflétant l'ensemble des problématiques transversales liées tant aux ressources imprimées qu'aux ressources électroniques : Acquisition ; Migration ; *Workflow*-articulation avec d'autres environnements ; Intégration ; Circulation ; Découverte ; Formation-documentation ; Coûts.

Par ailleurs, **six ateliers thématiques transversaux** se sont réunis à plusieurs reprises pour conduire le projet et répartir les activités dans l'équipe : Appel d'offres ; Fiche de site ; Modèle économique ; Planification ; Communication ; Marché. Précisons que le projet étant mené selon une approche Agile, de nouveaux ateliers pourront être créés en cas d'identification de nouveaux besoins.

46 établissements sont signataires du **groupement de commande**.

Modalités juridiques

Afin de faire émerger des offres qui conviennent à tous au regard des besoins exprimés, c'est la formule complexe du dialogue compétitif qui a été choisie. À l'issue de ce dialogue compétitif – qui se déroulera sur une année au cours de laquelle les fournisseurs retenus après une première sélection seront amenés à dialoguer lors d'auditions menées par chacune des commissions mentionnées ci-dessus –, un contrat multi-attributaires sera défini. C'est ensuite au sein de cet accord-cadre que les établissements signataires pourront choisir d'entrer dans le groupement de commande lorsqu'ils le souhaitent.

Modalités techniques

Après avoir recensé les fonctionnalités attendues pour la mise en œuvre du SGB et défini leur classement (prioritaire ou

non), les commissions sont chargées de concevoir les « cas pratiques » qui seront soumis aux fournisseurs. Ainsi, au travers de 70 cas pratiques, déclinaisons des fonctionnalités du futur SGBM dans une situation réelle, chaque prestataire retenu pourra exposer la manière dont son système répondrait aux besoins exprimés par le réseau.

→ CALENDRIER DES PROCHAINES ÉTAPES

18/06/2015 : commission d'appel d'offre n° 1 : élimination des candidats non admis à poursuivre leur participation au dialogue compétitif sur des critères financiers et techniques.

01/07/2015 au 20/05/2016 : auditions et phases de tests.

Juin 2016 : commission d'appel d'offre n° 2 : décision d'attribution de l'accord cadre.

Automne 2016 : premier marché subséquent.

Début 2017 : début de la phase de ré-informatisation des sites pilotes.

Contact : sgbm@abes.fr



NOUVEAUX DÉPLOYÉS

Les réseaux de l'Abes s'étoffent encore cette année : deux établissements rejoignent le Sudoc et deux autres Calames. Par ailleurs, les réseaux Star et Step ont reçu chacun quatre nouveaux établissements fin 2014.

RÉSEAU SUDOC

- Bibliothèque de la Fondation Custodia (Paris)
- Bibliothèque de l'Institut de management et de communication interculturels (Paris)

RÉSEAU CALAMES

- Bibliothèque de la Maison Asie Pacifique (Aix-Marseille Université)
- SCD de l'université Charles-de-Gaulle Lille 3

RÉSEAU STAR

- École des hautes études en sciences sociales
- École nationale supérieure de techniques avancées Paris Tech
- École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne
- Institut de physique du globe (Paris)

RÉSEAU STEP

- Institut national des sciences appliquées de Toulouse
- Arts et Métiers Paris Tech
- École centrale de Lyon
- École nationale supérieure de Rennes

Une rubrique pour vous présenter la diversité des professionnels qui constituent les réseaux de l'Abes.

(Portrait)

Lucie ALBARET

Conservateur au SID2
Grenoble 2 et 3



Quelles sont vos fonctions actuelles au sein du SID2 de Grenoble ?

Je suis responsable du système d'information documentaire au service interétablissements de la documentation 2 (SID 2) Grenoble 2 et 3. Celui-ci dessert les universités Pierre-Mendès-France (Droit-Économie-Sciences humaines et sociales) et Stendhal (Langues et Littératures) et comprend la bibliothèque universitaire (BU) Droit-Lettres ainsi que 10 bibliothèques de composante. Correspondante Star pour l'université Pierre-Mendès-France, je suis également chef de projet pour la mise en place d'un portail Hal sur le périmètre de la Comue Grenoble Alpes.

Quelles sont les étapes qui vous semblent les plus importantes dans votre parcours professionnel ?

Archiviste-paléographe, je suis arrivée à Grenoble en 1998. Mes fonctions ont beaucoup évolué dans le temps et j'ai eu la chance de travailler dans une bibliothèque qui a connu deux importants chantiers de restructuration ; cela a été l'occasion de repenser notre fonctionnement, notre rapport au public, les services que nous proposons, autant de réflexions passionnantes ! J'ai notamment participé à la réorganisation du libre accès et j'ai également géré les collections numériques pendant quelques années.

La coopération avec les autres services communs de documentation (SCD) du site (SICD 1 Grenoble et SCD de Savoie) est un facteur très motivant. Par exemple, la mise en place d'un collègue doctoral unique et le passage aux thèses numériques pour les universités de Grenoble et de Savoie nous ont permis de travailler ensemble et de coopérer avec les services des universités. Il en est de même avec la mise en place du portail Hal de la Comue Grenoble Alpes.

Enfin, ces prochains mois, la fusion des universités Joseph-Fourier, Pierre-Mendès-France et Stendhal impliquera de fait celle des services interétablissements de coopération documentaire (SICD) : encore une belle aventure en perspective !

À quand remontent vos premiers contacts avec l'Abes et dans quel contexte ?

J'ai assisté au déploiement du Sudoc en 2001 à la BU Droit-Lettres, mais mes premiers contacts directs avec l'Agence remontent à 2009, lorsque nous avons préparé le passage des thèses au format numérique. Nous avons beaucoup apprécié l'accompagnement de l'Abes lors de la mise en place de ce projet.

Participez-vous à un groupe de travail spécifique au sein de l'Agence ?

Non, je n'en ai pas encore eu l'occasion.

Quels sont d'après vous les défis majeurs à relever par l'Abes dans les prochaines années ?

Un des enjeux principaux, à mon sens, est la construction de bases de connaissance fiables, cohérentes et surtout mutualisables, partageables. Le projet Bacon et le hub de métadonnées sont particulièrement intéressants. Dans le même ordre d'idées, il sera indispensable de travailler sur des référentiels (IdRef), sur le web de données et la « frbérisation » des catalogues.

L'Abes aura également un rôle important à jouer pour la mise en valeur et le libre accès à la production scientifique (notamment *via* les référentiels, mais pas seulement) ; un des futurs axes de travail sera sans doute le signalement et la description des données de la recherche. Là encore, la coopération entre les grands organismes (comme par exemple, avec le Centre pour la communication scientifique directe, CCSD) me semble un élément essentiel.

Qu'appréciez le plus dans votre vie professionnelle ?

Ce que je trouve particulièrement motivant est de travailler au service du public. Autre source d'enthousiasme : l'implication des collègues, l'entraide, la coopération. La variété des activités, l'évolution constante du métier sont également des atouts précieux.

Qu'est-ce qui vous énerve le plus ?

Ce serait plutôt une frustration ! Ne pas être toujours capable de répondre aux besoins ou aux attentes des lecteurs (sur le plan documentaire ou sur le plan des services) me contrarie énormément.

Si l'Abes était un animal, d'après vous ce serait ?

L'Abes me fait penser à une ruche où les abeilles produisent un miel nourrissant au prix d'un gros travail de coordination !

Votre expression favorite ?

« Et rien n'est tel que le rêve pour engendrer l'avenir », Victor Hugo.